

**« Les femmes dans la pêche et l'aquaculture en Europe »
Contrat n°Q5TN-2002-01560 financé par la Commission européenne,
programme « Qualité de la Vie et Gestion des Ressources du Vivant »**



**« Femmes dans l'espace privé et l'espace public :
synthèses, analogies et comparaisons »**

**Actes de l'atelier de Saint-Jacques de Compostele
du Réseau Thématique FEMMES**

8-9 Novembre 2004

**Edités par Katia Frangoudes, Christine Escallier
et José Pascual**



UNIVERSIDAD DE LA LAGUNA



Ce document ne reflète pas nécessairement les vues de la Commission européenne, et ne présume en rien des opinions futures de la Commission en ce domaine

Ce projet de recherches a été conduit avec le soutien financier de la Commission européenne, programme Qualité de la vie et ressources du vivant, projet n° Q5TN-2002-01560.

TROISIEME ATELIER DU RESEAU THEMATIQUE FEMMES



Femmes dans l'espace privé et l'espace public : synthèses, analogies et comparaisons »

Introduction

Le troisième atelier de travail du programme FEMMES s'est tenu à Saint-Jacques de Compostelle les 8 et 9 novembre 2004. Quarante-cinq participant(e)s originaires du Nord et du Sud ont débattu de la place des femmes dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture. Des chercheurs européens travaillant sur les questions de genre dans d'autres secteurs économiques ont été invités à participer à l'atelier de travail. L'échange entre les chercheurs et les femmes nous a aidés à mieux connaître le rôle des femmes au sein d'autres secteurs économiques et à établir des liens entre nos travaux et les leurs. Par ailleurs, la présence de participants venus du Sud, et travaillant sur le thème des femmes de la pêche et de l'aquaculture, nous a permis de créer des collaborations qui pourraient être utiles dans le futur.

Les travaux de l'atelier ont été centrés sur les thématiques qui constituent la base du programme FEMMES : « Le rôle des femmes dans l'espace privé », et « Les femmes dans l'espace public ». Lors de ce troisième atelier, il revenait aux chercheurs qui ont animé le programme de prendre la parole pour présenter des synthèses, des comparaisons et leurs premières analyses de la situation des femmes dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture en Europe. Chaque présentation a été suivie d'une discussion. Le deuxième objectif de cet atelier était la discussion de deux agendas proposés par le programme FEMMES, l'un sur les besoins en matière de recherche, l'autre sur les demandes des femmes. Ce dernier – « agenda pour une action en faveur des femmes de la pêche et de l'aquaculture en Europe » – dresse la liste des principales demandes des femmes européennes. Il a été largement commenté et modifié par les participant(e)s au cours du débat.

Ce document fait la synthèse des présentations et des discussions réalisées pendant cet atelier. Il présente également la version finale des deux agendas.



I. Les femmes dans l'espace privé

Les sujets suivants ont été abordés lors de cette session : la participation des femmes à la production (pêche, aquaculture, conchyliculture et pêche aux coquillages), la formation des femmes, leur place dans les initiatives de diversification des sources de revenus, et enfin le statut juridique des femmes dans la pêche et l'aquaculture en Europe et dans l'agriculture en Irlande. Cette participation des femmes, qui reste encore mal connue et non reconnue, a retenu toute l'attention des participantes.

1. Les femmes dans la production halieutique et aquacole en Europe

Trois interventions ont été réalisées, l'une sur la participation des femmes dans la production halieutique et conchylicole, l'autre sur la participation des femmes dans l'aquaculture en Norvège, et enfin la dernière sur les *mariscadoras* (pêchuses à pied) en Galice (Espagne) et en Algarve (Portugal).

1.1. Les femmes à bord des navires, par Katia Frangoudes (France), Cristina Moço (Portugal) & Siri Gerrard (Norvège)

Les statistiques des divers pays membres en matière d'emploi dans la pêche sont rarement basées sur le genre. Selon le rapport MacAllister¹, en Europe, les femmes représentent 3,1 % des membres d'équipage sur les navires de pêche, 3% de la main-d'œuvre en aquaculture. Ce dernier pourcentage est erroné, puisqu'il inclut les femmes qui pêchent les coquillages (*mariscadoras*) en Galice : or les *mariscadoras* se définissent et s'identifient comme pêchuses, et pas comme aquacultrices.

Les travaux du programme FEMMES ont permis d'identifier qui sont les femmes qui travaillent en mer et quels types de difficultés elles rencontrent dans l'exercice de leur métier. Autant de points que les statistiques ne nous permettent pas d'identifier, puisqu'elles ne sont pas basées sur le genre.

La majorité des femmes qui travaillent à bord des navires travaillent en compagnie de leur époux ou conjoint. Elles font partie de ce qu'on appelle généralement la petite pêche côtière, qui opère dans les estuaires ou à l'intérieur des trois milles. Dans certains endroits, la participation des femmes à la production est ancienne. C'est un fait en ce qui concerne les Portugaises. Dans certaines communautés du Portugal, les femmes affirment « être nées » à bord du navire familial. Dans d'autres cas, la pêche représente une nouvelle activité féminine, car il n'existe pas localement d'autres possibilités d'emploi.

En théorie, les épouses embarquées devraient bénéficier des mêmes droits sociaux que leur mari. La pratique montre une réalité contraire : les femmes sont rarement déclarées comme pêcheurs professionnels ou membre de l'équipage. Les directives

¹ Source: McAllister & Partners Ltd, "The role of women in the fisheries sector", Final report 1443/R/03/A, June 2001



européennes en matière d'égalité des chances pour les professions indépendantes ont poussé les Etats membres à harmoniser leur législation dans ce sens. Ainsi, les femmes pêcheurs portugaises bénéficient depuis 1997 d'une protection sociale dans la mesure où elles sont autorisées à cotiser à la sécurité sociale. Le diplôme de navigation est la seule condition requise pour accéder à la sécurité sociale, qui couvre les indemnités maladie ainsi que la retraite. Depuis, toutes les femmes qui remplissent les conditions nécessaires cotisent à la sécurité sociale, car elles sont soucieuses d'obtenir une retraite à la fin de leur carrière.

Les navires de pêche industrielle emploient comme matelots de jeunes femmes qui cherchent à démontrer à la société qu'elles sont capables d'exercer un tel emploi. C'est en Norvège que nous dénombrons le plus grand nombre de ces femmes. Dans d'autres pays, les femmes ayant les diplômes nécessaires ne peuvent pas avoir d'emploi sur les navires de pêches industrielle ou artisanale, au prétexte qu'elles n'ont pas leur place sur les navires de pêche.

Les jeunes pêcheuses sont souvent confrontées à la question de la garde des enfants. Elles sont obligées de quitter leur maison tôt avant l'ouverture des écoles. Le manque de crèche ou de personnes agréées pour effectuer la garde des plus jeunes font que les parents amènent souvent à bord les enfants qui n'ont pas encore l'âge d'être scolarisés. Pour les femmes ayant des enfants scolarisés le travail sur le bateau familial leur offre une flexibilité puisqu'elles peuvent choisir leurs horaires.

Le statut des femmes dans la pêche et l'aquaculture dépend de l'histoire de chaque pays. Les Françaises, depuis 1673, n'avaient le droit ni d'embarquer sur les navires de pêche, ni d'être titulaires d'une concession conchylicole, faute de pouvoir prétendre au statut d'inscrit maritime². Le combat mené par une femme matelot sur un chalutier a abouti en 1963 à modifier la loi. Par contre, au niveau des concessions conchylicoles, les femmes ont dû attendre 1983 pour avoir des concessions en leur nom.

Questions / Discussion

Cristina Moço (Portugal)

Au Portugal, la sécurité sociale correspond à une couverture nationale. Elle est prélevée sur les impôts. Le problème des pêcheurs est de ne pas avoir assez de revenus pour payer les cotisations. En 1986, on a donc décidé que les cotisations seraient prélevées sur les ventes en criée. Les pêcheurs ont droit à la retraite à 55 ans, contre 65 ans pour le régime général. Avec un nombre minimum de journées de pêche par an. Quant aux femmes, la plupart entrent dans ce schéma en tant que copropriétaires du bateau. Nombreuses sont celles qui sont couvertes par les cotisations sociales du bateau en tant que membres d'équipage. Le problème, pour elles, c'est la retraite à 55 ans. Pour y avoir droit, elles doivent être considérées comme pêcheur, il leur faut donc une reconnaissance minimale.

² Parce que le statut d'inscrit maritime imposait la mobilisation des pêcheurs et conchyliculteurs en cas de guerre.



Mary Carroll (Irlande)

Je me demande s'il a été difficile pour les femmes de pêcheurs d'avoir cette reconnaissance ? Si l'on ne possède pas de bateau, comment prouver que l'on travaille vraiment ?

Dolores Bermudez Rodriguez (Espagne)

Il existe une liste nominale et mensuelle des personnes embarquées sur les bateaux. Le prélèvement des cotisations sociales se fait sur le montant de la première vente du bateau. La sécurité sociale couvre tous les travailleurs du bateau. Les ramasseuses de coquillages qui travaillent sur un bateau ont également une couverture sociale. La difficulté rencontrée est de récupérer les années antérieures à l'accès au statut de pêcheur pour bénéficier de la retraite à 55 ans.

1.2. Les femmes dans l'aquaculture en Norvège, par Liv Toril Pettersen (Norvège)

La Norvège est le premier producteur mondial de saumon et de truite de mer. La conchyliculture est venue récemment s'ajouter à ces deux élevages. L'aquaculture de saumon et de truite a démarré dans les années 1960 et s'est développée très rapidement. Des licences ont été introduites pour contrôler le nombre d'unités. Le secteur était gouverné par un objectif politique : l'aquaculture devait contribuer au développement économique local des communautés littorales. Pour cela, il fallait éviter la concentration de cette nouvelle industrie entre les mains de grandes sociétés.

A partir de 1991, contrairement aux objectifs initiaux, l'aquaculture norvégienne subit des changements structurels. Le système de licences est libéralisé, la taille des entreprises s'accroît, leur nombre diminue. Une crise survenue en 2001 renforce encore la concentration du secteur.

Les femmes, qui dans une entreprise de type familial avaient une place prépondérante dans la production, les écloséries ou la commercialisation, voient un changement dans leurs attributions. L'industrialisation de l'aquaculture leur a ouvert de nouvelles perspectives d'emplois : entrer dans l'administration des compagnies aquacoles où elles peuvent occuper des postes d'encadrement ou de secrétariat. Elles sont présentes dans la recherche, mais aussi dans les usines de transformation de produits. Le filetage de poissons est principalement une activité féminine, car les femmes acceptent la saisonnalité de ce travail. Les femmes sont aussi la principale main-d'œuvre au sein des écloséries, mais leur nombre baisse au sein des activités liées à la production. Ainsi, l'aquaculture offre aux femmes des possibilités de réussite, mais elle est aussi une source d'exclusions puisque le secteur reste dominé par les hommes.

Questions / Discussion

Sally Barnes (Irlande)

Comment expliquez-vous la domination masculine dans les grandes sociétés? Est-ce à cause de la forte compétition sur le marché mondial ?



Liv Toril Pettersen (Norvège)

Non, car ces entreprises ne vendent généralement pas elles-mêmes. Elles ont un mode d'organisation de travail qui favorise davantage l'embauche des hommes que celle des femmes.

1.3. Les *mariscadoras* en Galice et en Algarve, par Katia Frangoudes (France), Begona Marugan (Espagne) & Cristina Moço (Portugal)

La pêche aux coquillages est une activité souvent exercée par les femmes car elle ne requiert ni qualification, ni investissement financier important. De nombreuses femmes en Galice et en Algarve exercent cette activité. La présentation a permis de comparer leurs situations respectives.

Le cas de la Galice

En Galice, le groupe des femmes *mariscadoras* est très homogène. Elles ont constitué des groupes pour pouvoir entrer dans les organisations professionnelles des hommes (*cofradias*) et réclamer la mise en place de licences de pêche pour les coquillages. Il fallait contrôler le nombre d'individus exerçant cette activité pour protéger les coquillages. La gestion de l'estran a été concédée aux *cofradias* concernées, donc aux groupes de femmes, qui gèrent la ressource collectivement par la mise en place des plans d'exploitation annuels. Les lieux de pêche et les quantités à prélever sont déterminés tous les ans et soumis à l'administration régionale. Par ailleurs, les groupes de femmes ont entrepris de repeupler les bancs de coquillages.

Les *mariscadoras* représentent 90% des pêcheurs de coquillages et, par conséquent, nous pouvons dire qu'il s'agit d'une activité féminine. C'est ainsi que le nom « *marisqueo* » (masculin) qui désignait cette activité a été mis de côté au profit du terme féminin « *mariscadora* ».

Les mesures prises en matière de protection de la ressource ne suffiraient pas à faire des *mariscadoras* des professionnelles reconnues si elles-mêmes n'acceptaient pas de cotiser à titre individuel à la sécurité sociale. Le fait de gagner un revenu décent leur a permis de s'acquitter des cotisations individuelles ; en outre, elles ont compris l'importance d'avoir une retraite à la fin de leur carrière.

Au niveau organisationnel, les *mariscadoras* galiciennes ne se sont pas contentées de constituer des groupes locaux, elles ont voulu créer une fédération régionale pour mieux défendre leurs intérêts au niveau régional, national et pourquoi pas européen. La fédération AREAL, bien qu'elle ne représente pas la totalité des groupes de *mariscadoras*, a le mérite de mener des campagnes pour améliorer la production, la commercialisation ainsi que la défense des intérêts du métier.

Le cas de l'Algarve

L'Algarve compte aussi des femmes qui exercent professionnellement la pêche à pied de coquillages. Les espèces pêchées, les techniques de travail et la pénibilité du métier constituent des caractéristiques communes aux ramasseuses portugaises et espagnoles. Les différences tiennent à l'organisation de l'exploitation des coquillages et à l'organisation des femmes. Au Portugal, le ramassage peut se pratiquer d'une manière



professionnelle à condition de posséder une autorisation de pêche, autrement dit une licence, qui est délivrée par les autorités maritimes. L'obtention de la licence est automatique, il suffit de respecter les règles du métier.

Le groupe de *mariscadoras* portugaises n'est pas homogène. Il se divise en plusieurs sous-groupes : les femmes qui sont matelots à bord du navire de leur époux et exercent aussi la pêche à pieds, les femmes qui possèdent des concessions conchylicoles, ou encore celles qui sont seulement *mariscadoras*.

L'organisation du travail et celle de la commercialisation renforcent les divisions entre les groupes. Le ramassage de coquillages sur le domaine public maritime (DPM) est ouvert à tous, les coquillages ayant la taille minimale de commercialisation sont vendus en criée. Les petites tailles sont vendues aux concessionnaires. Ainsi, tout coquillage ramassé sur le DPM est commercialisé. La situation des femmes qui possèdent une concession conchylicole est meilleure que celle des ramasseuses, car leur bénéfice est plus élevé. Cette situation n'est pas favorable à une bonne gestion des stocks et risque de mettre en péril l'activité des femmes qui sont uniquement ramasseuses de coquillages.

Ce déséquilibre est également renforcé par la question des cotisations sociales : les ramasseuses qui travaillent par ailleurs sur le bateau avec leur mari cotisent en tant que membre d'équipage ; celles qui sont seulement ramasseuses doivent cotiser en tant que travailleuses indépendantes, avec un taux de cotisation beaucoup plus élevé. De nombreuses femmes ne peuvent pas s'en acquitter.

De ce fait, plusieurs questions se posent en matière d'organisation des femmes mais aussi en matière de conservation de la ressource. Comment rassembler les ramasseuses portugaises aux caractéristiques si diverses ? Comment parvenir à gérer les stocks de coquillages ? Un appui tel que celui fourni par l'administration galicienne aux *mariscadoras* est difficile à obtenir au Portugal, où l'administration avoue ignorer l'existence de femmes dans le secteur de la pêche.

Questions / Discussion

Cristina Moco (Portugal)

Les *mariscadoras* ramassent principalement des palourdes. Elles ont besoin d'un bateau pour se rendre sur les lieux de ramassage du DPM et sur les concessions. Celles qui pilotent les bateaux ont droit au régime spécial des pêches en matière de sécurité sociale. Dans ce cas, les ventes de coquillages doivent se faire en criée car l'organisme qui gère celles-ci prélève un pourcentage sur les ventes qui ensuite est versé à la caisse de sécurité sociale. La sécurité sociale verse les pensions de retraites et les indemnités journalières en cas de maladie ou d'accident. La protection de la santé est prise en charge par une autre caisse, financée par l'impôt sur le revenu. Tous les résidents au Portugal bénéficient d'un droit individuel à la santé. Donc, il n'y a pas de différence entre hommes et femmes de la pêche en matière de couverture sociale.

Dolores Bermudez Rodriguez (Espagne)

Quand je suis allée au Portugal, j'ai vu la Galice dix ans en arrière. Je n'ai pas vu la même implication de l'administration, la normalisation et la régulation de l'activité



qu'en Galice actuellement. Il n'y a ni contrôle des permis, ni contrôle de la taille des coquillages. Aujourd'hui, en Galice, nous avons notre profession propre. On sait que les zones de ramassage sont plus ou moins riches, et que la richesse de la zone détermine le nombre de *mariscadoras* qui y travaillent.

Comme dans le reste de l'Europe, en Galice la femme pêcheuse est l'épouse de l'armateur. Peu de femmes sont embarquées. Quand le ramassage est devenu une activité stable, nous sommes entrées dans les *cofradias*. Cela n'est pas toujours sans peine, car nous ne savons pas toujours ce que nous voulons. La majorité des *cofradias* appuie les *mariscadoras*. Il faut dire que plus les revenus des *mariscadoras* sont importants, plus leurs cotisations à la *cofradia* sont élevées...

2. La contribution indirecte des femmes à la pêche – Diversification

Deux interventions lors de l'atelier ont présenté les initiatives prises par les femmes pour diversifier les revenus du ménage. L'une a fait un état de lieux de diverses initiatives prises à travers l'Europe, et l'autre s'est concentrée sur un cas précis, celui des îles Canaries.

2.1. Les stratégies des familles de pêcheurs pour diversifier les activités en Europe, par Katia Frangoudes (France), Christine Escallier (Portugal), Jose Pascual & Gloria Cabrera (Espagne)

Les familles de pêcheurs ou de conchyliculteurs européens, soumises aux aléas des revenus tirés de la pêche, cherchent à augmenter et à stabiliser ces revenus. Ce choix stratégique dépasse le cadre de la famille étroite, puisque la diversification des revenus nécessite une nouvelle organisation familiale. Il faut trouver de l'argent pour investir, ou encore trouver des moyens de garde pour les enfants : les solutions ne peuvent se trouver que dans la famille au sens large. Les femmes sont souvent au cœur de ces initiatives, mettant leurs idées en avant et leur temps de travail à disposition.

L'intervention a abordé les questions suivantes : la vente directe de poissons et de coquillages, la transformation, la restauration, l'ouverture d'*auberges bleues* ou encore le concept « pêche et tourisme ».

La vente directe

La vente directe permet d'améliorer les revenus de la famille, car le poisson ou les coquillages sont vendus presque au même prix que celui pratiqué par les poissonniers. Différents types de vente directe se rencontrent à travers l'Europe : à quai (France, Italie, Grèce), sur la plage (Portugal), vente ambulante à pied ou en véhicule (France, Portugal), porte à porte (France, Grèce, Espagne, Portugal), sur les marchés (France, Portugal), dans les poissonneries ou les halles à marée. Presque partout, la vente est une activité assumée par les femmes, qui utilisent leur ingéniosité pour mieux vendre leurs produits. La vente directe des poissons ou des coquillages frais se pratique en Europe du Sud où les consommateurs ont une préférence pour les produits frais. En Europe du Nord, où la préférence se porte sur les poissons transformés, les femmes



commercialisent des produits légèrement élaborés, souvent à partir des prises du bateau familial.

La vente directe exige des équipements qui doivent répondre aux normes sanitaires imposées par l'Europe. Les camions réfrigérés, les ateliers carrelés, etc., sont des équipements coûteux qui exigent des investissements importants. Mais pour quelques femmes, la vente est devenue un véritable métier qui leur permet d'avoir un salaire et de cotiser aux différents organismes sociaux.

La transformation

La transformation du poisson vise à valoriser les captures et constitue une autre activité pratiquée par les femmes. Elles considèrent que les hommes se désintéressent du poisson une fois débarqué et que c'est à elles de trouver des moyens pour le valoriser. Une fois fumé, mariné ou mis en conserve, le poisson pêché par le bateau familial obtient un meilleur prix. Les divers exemples rencontrés à travers l'Europe laissent apparaître quelques aspects communs :

- Toutes les femmes commencent par de toutes petites unités avant de se développer. Elles veulent bien maîtriser leur activité avant de s'agrandir.
- Leurs produits bénéficient d'une image de qualité et obtiennent de bons prix par comparaison avec des produits plus industriels. Elles jouent sur l'image des navires de pêche ou sur le côté artisanal de leurs préparations. Il s'agit généralement de produits du terroir.
- Des difficultés financières caractérisent les premières années d'activité,
- La valorisation des produits transformés est souvent liée à la présence de touristes.

Autres activités

Nous trouvons ici les initiatives prises par les femmes pour ouvrir des restaurants, des *auberges bleues*, ou pour participer au *tourisme bleu* (Pesca/turismo). La présentation du patrimoine maritime ou aquacole constitue une autre forme de diversification pour les entreprises de pêche ou d'aquaculture. Certaines associations de femmes européennes le pratiquent déjà non seulement dans le but d'accroître leurs revenus, mais aussi pour faire connaître leurs activités.

2.2. Femmes et diversification des activités : le cas des Îles Canaries, par José Pascual, Gloria Cabrera (Espagne)

L'intervention analyse la situation des îles Canaries où l'activité touristique domine la vie économique. Les îles Canaries comptent près de 2 millions d'habitants, et accueillent 2 millions de touristes par an, surtout sur le littoral.

L'activité touristique a un impact non seulement sur les communautés de pêcheurs, mais aussi sur les lieux de pêche. Certaines parmi ces communautés ont disparu, et d'autres tentent de survivre en choisissant entre deux options : intensifier l'activité de pêche en investissant davantage, en achetant plusieurs bateaux ou un bateau plus grand, ou bien diversifier les activités de la famille. Cela signifie articuler différentes activités



économiques qui peuvent être complémentaires de la pêche, ou alternatives. Différentes formes de diversification sont possibles.

Dans les stratégies de diversification, les femmes développent leur propre travail dans les services. Elles ouvrent des restaurants appelés souvent «restaurants de pêcheurs », tiennent des pensions ou des hôtels, se lancent dans « *la pêche-tourisme* ». Cette diversification procure des revenus à la famille qui peuvent aussi servir à des investissements dans l'activité de la pêche.

Le métier de *mariscadora* a disparu des îles Canaries. La législation communautaire n'encourage pas le ramassage des coquillages, en particulier avec l'apparition de normes sanitaires strictes qui ne sont pas compatibles avec la fabrication de certains produits traditionnels (type vinaigre d'algue).

Les stratégies de diversification évoluent parce que les sociétés évoluent, mais aussi parce que les lois changent. Les stratégies traditionnelles se heurtent aux nouvelles normes sanitaires et commerciales. Quant aux mesures de conservation de la ressource, elles sont parfois plus favorables aux activités liées au tourisme qu'à celles liées à la pêche.

Questions / Discussion

Jessica Alfaro (Chili)

Le Chili a fonctionné comme un laboratoire politique. Dans la pêche, il existe quelque chose qui pourrait être transposé ici. On a privatisé les ressources de la pêche pour mieux s'insérer dans des marchés globalisés. Le secteur s'est donc concentré. Les petits producteurs disparaissent. C'est une question politique. Et ce sont souvent les femmes qui ont les idées les plus claires sur les changements en cours, car elles voient les choses d'une manière plus globale que les hommes.

Michelle Pendelièvre (France)

La privation des ressources de pêche au Chili s'est-elle faite par le biais de l'introduction de quotas individuels transférables ?

Jessica Alfaro (Chili)

Ce sont des quotas individuels, mais pas encore transférables.

Siri Gerrard (Norvège)

On peut faire la même analyse partout où l'on va. Derrière chaque pêcheur se trouve au moins une femme. Nulle part les femmes ne sont enregistrées dans les statistiques, ni reconnues, et pourtant elles sont à la base du travail. En Norvège aujourd'hui, les bateaux de moins de dix mètres sont ceux où l'on trouve le plus de femmes embarquées. Mais le gouvernement favorise les gros bateaux. La mise en place du système de quotas a modifié la situation : les petites unités se mettent en commun leur quotas et travaillent en alternance. Cette nouvelle organisation ne favorise pas les femmes.



Nalini Nayak (Inde)

La Norvège et le Japon font la même chose, ils exportent au Sud des flottes de pêche contrôlées par les grandes industries. Le Japon a payé la sortie de la petite pêche. Il faut placer ce choix politique dans les mains politiques.

Jessica Alfaro (Chili)

Certains quotas sont transférables. L'idée est de les privatiser. C'est la thèse de fond du marché : c'est l'appropriation de la ressource. Les ressources appartiennent aujourd'hui à cinq grandes entreprises. Les femmes, elles, ont une vision globale des choses, prenant en compte la santé, l'éducation, qui est incompatible avec la privatisation.

Yvette Deru (France)

Lors d'une réunion en Bretagne, il nous a été demandé de faire attention à la qualité du poisson. C'est un problème pour les chalutiers, car on leur demande de raccourcir la durée de pêche.

Dolores Bermudez Rodriguez (Espagne)

Je ne suis pas favorable à une diversification qui améliore la production. Le tourisme, c'est une alternative, pas une diversification. On ne peut pas tout faire.

Liliane Capobianco (France)

En Corse, la situation est proche de celle des Canaries. Le tourisme se développe au détriment de la pêche. Aujourd'hui, nous possédons des halles à poisson magnifiques qui ont été construites avec des financements européens et régionaux, dans lesquelles les femmes de pêcheurs vendent le poisson du bateau familial. D'autres femmes ont voulu faire un peu de diversification (soupe, produits alimentaires élaborés), mais ce n'est pas possible car les normes européennes sont très strictes.

Katia Frangoudes (France)

Je crois que les normes de sécurité alimentaire deviennent de plus en plus importantes, car il faut protéger les consommateurs. Il s'agit d'une politique publique.

Nalini Nayak (Inde)

Il est important de commencer par se demander ce que signifie réellement le mot diversification. Parfois, comme aux Canaries, les pêcheurs peuvent bénéficier de la diversification. Mais ce n'est pas vrai partout en Europe. Et au Sud, en tout cas, cela ne marche pas. Car le nombre de gens qui dépendent de la pêche est bien plus important. Le tourisme pousse des milliers de pêcheurs loin des côtes. Et là, les femmes tombent souvent dans le tourisme sexuel. Il faut poser la question de la survie de la communauté. Il est important que le Nord pose la question de la diversification.

Quant aux mesures sanitaires, sont-elles « scientifiques » ? La définition de ce qui est « scientifique » est contrôlé par un petit groupe. On nous dit que l'eau en bouteille est meilleure que l'eau du robinet, mais c'est parce que la bouteille est privée. Les mesures sanitaires sont un non-sens.



José Pascual (Espagne)

L'intensification de l'activité de pêche semble la stratégie la plus évidente. Mais cela dépend beaucoup de la situation locale. Aux Canaries, la pêche vers les côtes africaines n'est plus possible depuis l'introduction des zones économiques exclusives. Et la ressource le long des côtes canariennes s'est beaucoup dégradée. Le tourisme pose d'importants problèmes à la pêche. Nous aussi, nous connaissons les impacts du tourisme sur la population du littoral. Des pêcheurs sont expulsés de la côte. Ils ne peuvent plus se loger sur le littoral. La seule différence avec le Sud est liée au temps : aux Canaries, les changements ont déjà eu lieu. Aujourd'hui, on réfléchit à ce qu'on peut en tirer.

Joan O'Doherty (Royaume-Uni)

La route du tourisme ne passe pas par la pêche. Le capital emporte nos côtes au loin. Et les communautés de pêche ne font pas de résistance. Quinze sociétés possèdent tout le littoral irlandais... Les femmes non plus n'ont pas voulu se battre.

Chantal Gnimadi (Bénin)

Avons-nous analysé la position des femmes au sein de la recherche en matière de pêche ? Avons-nous regardé dans quels secteurs elles sont dominantes ? Avons-nous analysé les impacts différenciés de la diversification sur les hommes et les femmes de la pêche ?

Siri Gerrard (Norvège)

Je voudrais répondre à Chantal. La pêche est une activité centrale en Norvège. Or seules trois ou quatre femmes travaillent dans la recherche en matière de pêche. Il y a quinze ans, ce n'était pas comme ça ! Aujourd'hui, la pêche n'attire pas autant les chercheurs, et les femmes de la pêche encore moins. Les protestations viennent des femmes, mais qui parle au niveau des décisions politiques ?

Cristina Moço (Portugal)

Avec le tourisme, il n'y a pas eu diversification, mais destruction de la pêche. En tout cas au nord du Portugal. Au sud, ça marche mieux. Il faut utiliser l'arme marketing pour défendre la pêche artisanale.

Poh-Sze Choo (Malaisie)

Concernant la diversification, il faut regarder pays par pays. La Malaisie n'a pas trop souffert du tourisme.

Cornelie Quist (Pays-Bas)

On commence à parler de diversification quand les revenus de la pêche diminuent. Ce sont les femmes qui font de la diversification. Elles font déjà du travail non payé pour la pêche, et la diversification fait peser un poids de plus en plus important sur leurs épaules. Un exemple de diversification désormais impossible : le décorticage des crevettes. Avant, aux Pays-Bas, c'était les femmes qui s'en chargeaient, elles se



réunissaient à quelques-unes et décortiquaient tout en discutant et en gardant les enfants. Aujourd'hui, le décorticage est fait au Maroc.

Mary Carroll (Irlande)

La diversification est très importante en agriculture. En Irlande, 90% des terres agricoles appartiennent aux hommes. Les femmes peuvent investir des domaines où elles apportent une vision plus féminine. Par exemple, ce sont elles qui font l'essentiel de l'agriculture biologique.

Katia Frangoudes (France)

La question du développement sur le littoral d'activités économiques autres que la pêche sera soulevée lors des discussions autour du Fonds Européen pour la Pêche de l'Union Européenne pour 2007-2012, qui définit les grandes orientations des fonds structurels.

3. La formation

Deux présentations ont développé la question de la formation. L'une a montré les bénéfices de la formation pour les *mariscadoras* en Galice, la seconde a fait un état des lieux des besoins et des demandes des femmes en matière de formation en Europe.

3.1. Les *mariscadoras* et le processus de changement, par Pencha Santasmarinas, Espagne

Les clés du processus de changement sont que la transformation se fait du dedans vers le dehors, et pas l'inverse : Les hommes ne voient pas les femmes.

Je travaillais dans l'administration galicienne en charge du secteur agricole. A l'époque, je gagnais beaucoup moins que les hommes du seul fait que j'étais une femme. Sous Franco, les femmes n'avaient pas de droits. Je suis très sensibilisée aux questions de genre.

Dans le passé, on parlait de *marisqueo*, de ramasseur, pas de *mariscadora*, de ramasseuse. Les *mariscadoras* se sont emparées des problèmes des hommes. Je les ai écoutées et je me suis sentie concernée. Mon directeur général était une femme. Il y a donc eu une conjonction de personnes disponibles pour soutenir le mouvement des *mariscadoras*.

En 1995, une première rencontre entre *mariscadoras* a eu lieu en Galice. Cette rencontre n'était pas le produit d'une action provenant de l'administration, car elle n'aurait servi à rien. Il y avait des problèmes d'entente entre les *mariscadoras*, car il s'agit d'un travail très individuel, avec une forte concurrence. Les femmes ne voyaient pas que l'union pouvait faire la force. Mais au cours de cette réunion, les femmes se sont accordées sur un certain nombre de constats :

1. la pêche à pied est considérée comme une activité marginale au sein des organisations de pêcheurs (*cofradías*) ;
2. la profession de *marisqueo* ne donne pas accès à la sécurité sociale ;



3. les revenus sont faibles ;
4. la mer est à tout le monde ;
5. les femmes voudraient une appellation d'origine contrôlée pour les coquillages pêchés.

La rencontre a aussi permis de dégager des besoins de formation. On a utilisé les fonds européens pour former des formateurs. Ce n'était pas des cours théoriques. Le but n'était pas de faire des cours de lecture de bulletins d'information. Il fallait une équipe dynamique de formateurs pour apprendre aux femmes l'importance de l'organisation, ce qu'est la commercialisation. Les stages se sont révélés très attrayants. Le premier a été organisé à Cambados de façon presque clandestine. Il ne fallait pas que les autres *mariscadoras* apprennent que certaines s'y rendaient. Peu à peu, cela a fait des émules.

On voulait aussi contrôler la pêche illégale. Or le contrôle n'est possible que de l'intérieur. Cela passe par la prise de conscience de l'importance de l'échantillonnage pour voir ce qu'on peut contrôler. Au total, 1800 personnes sont passées par ces stages. En même temps, les *mariscadoras* ont élaboré un plan annuel d'exploitation. Ce plan de gestion des semis et des récoltes a beaucoup contribué à l'organisation des femmes, car c'est une activité qui ne peut pas se faire de façon individuelle, il faut se regrouper, travailler en équipe.

En 1997, deuxième rencontre. On voit déjà un changement de mentalité, avec la volonté de s'organiser, de professionnaliser l'activité.

En 1998, troisième rencontre. L'accent est mis sur la prise de conscience du travail fait. Cela permet de prendre des forces pour ce qu'il reste à faire. Les objectifs sont :

1. atteindre un salaire minimum ;
2. éliminer la pêche illégale ;
3. accéder à la sécurité sociale ;
4. obtenir une Appellation d'Origine Contrôlée (AOC).

La quatrième rencontre a eu lieu en 2000, la cinquième en décembre 2002. Elle a permis d'apprécier ce qui a été fait et d'identifier ce qu'il faut faire et ce qui empêche d'aller plus loin.

Cette année, j'étais au forum mondial des femmes à Barcelone. Il faut se connaître, échanger avec d'autres femmes, d'autres milieux, il faut faire de la solidarité entre femmes un pacte politique. Refuser le patriarcat, refuser l'exclusion d'une femme, imposer le respect.

Questions / Discussion

Yvette Deru (France)

Les femmes de Galice ne subissent-elles pas le poids du tourisme ? En Bretagne, c'est le rush sur l'estran.



Pencha Santasmarinas (Espagne)

C'était pareil chez nous en été. Mais comme les *mariscadoras* étaient organisées, elles ont fait des tours de surveillance sur leurs zones. Au début, elles cherchaient à habituer les gens, à leur faire comprendre que les coquillages étaient leur métier. Elles sont ensuite allées un peu plus loin, expliquant qu'il faut réserver les fruits de mer à ceux qui en vivent. Ceux qui ne savent pas ramassent tout sans distinction, mettant en danger le renouvellement de la ressource.

Yvette Deru (France)

Les petits bateaux sont acculés à la côte, on essaie de trouver des voies de sortie vers d'autres activités et la pêche aux coquillages en fait partie. Mais en Bretagne, nous payons une licence pour être autorisées à pêcher des coquillages.

Pencha Santasmarinas (Espagne)

En Galice, le prix du permis d'exploitation est de dix euros par an.

Cornelie Quist (Pays-Bas)

Comment les *mariscadoras* concilient-elles leur travail avec les activités domestiques ?

Pencha Santasmarinas (Espagne)

La pêche aux coquillages est aujourd'hui rentable et exige peu de temps. C'est compatible avec d'autres occupations.

3.2. La formation des femmes conjointes de patrons pêcheurs et de matelots, par Katia Frangoudes, (France), Carina Rönn (Finlande) & Cristina Moço (Portugal)

La participation (directe ou indirecte) des femmes dans la pêche ou l'aquaculture représente une source complémentaire de revenus ou d'économies pour le budget des entreprises ou des exploitations familiales. Ces femmes, dont la contribution bénéficie rarement d'une reconnaissance légale, car elle est considérée comme un prolongement des tâches domestiques, forment leurs besoins en matière de formations. Le fait que leur contribution au sein des entreprises ne soit pas reconnue les marginalise dans le domaine de la formation.

En l'absence de leur mari, de nombreuses femmes restent à la maison pour s'occuper de leur famille, de leur maison et de l'entreprise familiale. L'expérience montre que les femmes qui vivent dans un certain isolement ont du mal à réintégrer le monde du travail. Les stages de formation qui ont été organisés un peu partout en Europe offrent aux femmes les connaissances qu'elles désirent mais surtout leur permettent de prendre confiance en elles. Cette confiance en soi permet aux femmes de réintégrer plus facilement le monde du travail.

Les épouses des chefs d'entreprises qui s'occupent des aspects administratifs et logistiques des entreprises demandent à être formées en gestion, en comptabilité ou autres matières utiles à leurs fonctions. Ces femmes, qui au départ étaient demandeuses de stages sans se préoccuper de l'impact qu'ils auraient sur le long terme, sont



aujourd'hui plus exigeantes sur l'organisation et le contenu de ces stages. Nous recensons ici leurs besoins tels qu'elles les ont exprimés tout au long du programme FEMMES :

Besoins en matière de formation :

- gestion des entreprises de pêche ou d'aquaculture ;
- gestion et animation des organisations de femmes ;
- aide à l'installation ;
- validation des acquis professionnels et de l'expérience.
- gestion de la ressource ;

Demandes des femmes :

- la possibilité d'accéder à une formation ;
- la formation doit déboucher sur un diplôme ;
- une formation définie en fonction des besoins individuels ;
- une rémunération qui couvrirait les coûts supplémentaires (garde d'enfant, transports, etc.).

Le financement de ces formations reste une difficulté à surmonter, au moins dans un certain nombre de pays (France, Grèce). D'autres pays tels que l'Espagne, la Finlande ou le Portugal utilisent les fonds européens pour la formation des femmes. Elles peuvent accéder aux mêmes formations que les hommes.

Le niveau de formation demandé par les femmes varie d'un pays à l'autre. Il est déterminé par leur niveau d'éducation initial. Par exemple, dans les pays du nord de l'Europe, les femmes vivant loin des grands centres urbains profitent de l'abondance de l'offre de l'enseignement universitaire à distance. L'accessibilité à un enseignement à distance est perçue comme un moyen de rompre l'isolement. Au Portugal, de nombreuses femmes qui veulent obtenir le diplôme de navigation doivent suivre au préalable des cours d'alphabétisation. Le type et le niveau des formations demandées ne sont donc pas identiques partout.

Les besoins en matière de formation et la question de leur financement peuvent être résolus si les femmes intègrent les commissions ou les instances qui prennent les décisions en matière de formation dans le domaine de la pêche et d'aquaculture.

Questions / Discussion

Carina Rönn (Finlande)

Avec l'effondrement du stock de la morue, on a assisté à une double évolution : certaines femmes quittent la pêche pour d'autres secteurs, d'autres choisissent de rester en se professionnalisant. Le problème est l'accès aux formations.

Siri Gerrard (Norvège)

Nous avons besoin de formations spécifiques. Il faut prendre conscience de cela. Cela vaut pour les jeunes comme pour les femmes qui sont déjà plus installées. Ne peut-on pas créer quelque chose au niveau européen ?



Clarisse Serrão (Portugal)

Je m'assume comme armatrice. Je possède 50% du bateau avec mon mari. J'ai obtenu mon permis de pêche pour aller en mer. Je me suis bagarrée pour que les femmes qui font tout le travail à terre apprennent l'informatique. Mon mari est mon employé, il ne sait pas se servir d'un ordinateur. Je suis allée à *Forpescas*, l'organisme de formation dans le domaine des pêches, et j'ai demandé une formation à la gestion d'entreprise. J'ai appris à faire des fiches de paie. Je paye l'expert comptable. Je le fais comme armatrice, pas comme femme d'armateur. Mais les ouvriers n'acceptent pas que j'aie un salaire parce que je ne suis pas embarquée.

Fatima Ricardo (Portugal)

Je viens de la communauté de Carrasqueira³. Les femmes sont nombreuses à aller en mer, mais elles ne bénéficient d'aucune reconnaissance légale. Elles n'ont pas de permis mais sortent en mer quand même. *Forpescas* nous a dispensé une formation. Depuis, nous avons compris que nous sommes des pêcheuses et pas des épouses de pêcheurs. Notre génération sait lire, à la différence de celle d'avant. Nous avons pu suivre des cours d'alphabétisation pour pouvoir passer le permis de pêche.

Pencha Santasmarinas (Espagne)

C'est à nous-mêmes de nous reconnaître. Nous ne sommes pas « *femmes de* ». Il faut assumer notre rôle dans le travail et dans la société. Sans notre travail, nos maris n'auraient plus qu'à manger leur poisson !

Wilma Koster Tuinenbourg (Pays-Bas)

Aux Pays-Bas, les femmes ne pêchent pas. J'ai demandé une formation pour avoir un permis de pêche. Elle est payante et coûte 1700 euros par an. Même si je pouvais financer la formation, je ne pourrais pas suivre les cours, car ils ont lieu le vendredi, quand le bateau rentre. Je suis considérée comme une « aide à bord », pas comme un membre d'équipage, une pêcheuse. Je n'ai même pas la sécurité sociale.

Eugenia Cardoso (Portugal)

En plus de mon travail de ramendeuse, je suis aussi formatrice à *Forpescas*. Les choses se sont dégradées. On propose moins de stages qu'avant. De moins en moins de jeunes veulent aller en mer. Et nous, les ramendeuses, avons de moins en moins de travail.

Maya Ismayanti (Indonésie)

En Indonésie, les femmes pêchent et font des sorties en mer allant de un à sept jours. Il n'existe aucune formation. Elles apprennent sur le tas.

Marja Bekendam de Boer (Pays-Bas)

Des formations sont nécessaires pour apprendre à lire les textes officiels.

³ *Petit village de pêcheurs (sud de Lisbonne), connu pour son port construit sur pilotis, le plus grand de ce genre au Portugal.*



Dolores Bermudez Rodriguez (Espagne)

En Galice, la femme de marin pêcheur de petit bateau est presque toujours liée à la mer. La femme collaboratrice a droit à une formation en gestion, administration, ramendage. La femme armatrice a son propre bateau, et elle a droit à des formations.

Katia Frangoudes (France)

Nous avons des besoins en formation. Nous ne savons pas encore comment les organiser, ni comment les financer.

4. Le statut juridique des femmes dans la pêche et l'aquaculture

Deux présentations ont été réalisées lors de cette session : l'une s'est intéressée au statut juridique des femmes dans l'agriculture en Irlande, et l'autre à l'initiative communautaire en faveur du statut des conjointes collaboratrices dans le secteur de la pêche. Un lien fort doit se créer entre les femmes conjointes collaboratrices en pêche et en agriculture, car ces deux secteurs sont proches et de nombreux textes européens en matière de femmes s'appliquent aux deux. C'est ce constat qui justifie la présence de Mary Carroll à l'atelier de travail. Une autre chercheur travaillant sur la reconnaissance du rôle des femmes dans l'artisanat a été invitée, mais son emploi du temps ne lui a pas permis de prendre part aux travaux.

4.1. Le statut juridique des agricultrices en Irlande, par Mary Carroll, Irish Farmers' Association, Irlande

Dans le monde entier, 1% de la terre appartient aux femmes. Quant au travail féminin, il représenterait 25% du travail total consacré à l'agriculture. Et souvent, c'est autant que le mari.

Je suis salariée de l'*Irish Farmers' Association* (IFA). Mon travail consiste à aider les femmes d'agriculteurs à être plus engagées dans l'IFA. Seulement 10% des détenteurs d'exploitations agricoles et de terres agricoles en Irlande sont des femmes. Il s'agit essentiellement de veuves et de filles uniques. Le transfert de la terre passe par la lignée mâle. On constate au cours de la dernière décennie une forte baisse du travail des femmes dans l'agriculture irlandaise, due aux problèmes agricoles. Comme il faut deux revenus, la femme cherche souvent à s'employer dans un autre secteur.

Comme l'a dit Franz Fischler, ancien commissaire européen de l'Agriculture et de la Pêche, « *les femmes sont l'épine dorsale du développement rural* ». Ce rôle est désormais bien reconnu. Alors pourquoi les femmes ne possèdent-elles pas la terre, pourquoi sont-elles si peu représentées dans les cercles où se fait la politique agricole, pourquoi cet état de fait n'est-il pas discuté à l'intérieur de la famille ?

L'IFA, premier syndicat agricole irlandais, compte 85 000 membres (pour 200 000 agriculteurs en Irlande). Il est très structuré. Les comités locaux comprennent 5% de femmes. Le travail doit se concentrer sur les questions politiques qui concernent les femmes : accès à la protection sociale, accès à la terre, accès au bétail. Je ne parlerai dans cette présentation que de protection sociale.



En Irlande, le système de protection sociale s'appelle PRSI⁴. Les agriculteurs cotisent à ce système depuis 1988. Une seule personne peut cotiser par ferme. Les femmes ne sont donc pas vraiment concernées. Certaines voudraient cotiser, pour être mieux couvertes socialement et pouvoir accéder à des formations, mais le problème est que les femmes doivent prouver qu'elles travaillent à la ferme.

La seule possibilité est de passer une option de partenariat avec le mari, de partager les revenus de la ferme en deux, et que chacun paye le PRSI sur sa part de revenu. Seuls 3% des ménages d'agriculteurs ont fait ce choix.

Le mari peut aussi déclarer une « allocation pour adulte dépendant » (*Allowance for adult dependant*). Pendant longtemps, c'était lui qui percevait les prestations destinées à la protection sociale de son épouse. Depuis 2002, toutefois, c'est à l'épouse que l'argent est versé.

Une autre option de protection sociale est le « travail domestique » (*Homemakers disregard*) : les années passées à travailler dans la maison donneraient droit à des versements. Nous voudrions que cela s'appelle « crédit de travail domestique » (*Homemakers credit*), plus valorisant que le mot « *disregard* ».

Enfin, en travaillent six heures par semaine hors de la ferme, on peut également obtenir la totalité du PRSI.

L'IFA s'est chargée de diffuser l'information aux femmes, d'inciter le gouvernement à rechercher des changements. Elle a aussi organisé une grande conférence pour les femmes agricultrices, la première du genre. Elles étaient 600 participantes. La déclaration finale a été transmise au gouvernement : elle demande l'ouverture d'une unité « femmes agricultrices » au sein du ministère de l'Agriculture, où il est essentiel d'avoir un interlocuteur, connu et identifiable. Quelqu'un de responsable, qui fera des stratégies de changement en lien avec les autres ministères.

Je reviens d'Australie, où j'ai constaté que les Australiens ont dix ans d'avance sur nous. Il faut une unité femmes au sein des tous les ministères de l'Agriculture. Il faut également une unité femmes au sein de la direction générale (DG) de l'Agriculture de l'Union européenne.

4.2. Le statut juridique des conjointes collaboratrices des pêche, par Joan O'Doherty, Katia Frangoudes & Carina Rönn

La directive communautaire 86/613⁵ constitue une reconnaissance européenne du rôle des conjointes collaboratrices. Elle appelle les Etats membres à assurer une couverture sociale aux conjointes collaboratrices, tout en les laissant libres des moyens à mettre en œuvre pour y arriver.

En 2003, l'Union européenne a examiné les dispositifs introduits par les Etats pour appliquer la directive. Elle a observé que certains Etats avaient pris les mesures

⁴ Pay Related Social Insurance

⁵ Directive 86/613/CEE du Conseil du 11 décembre 1986 sur l'application du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes exerçant une activité indépendante, y compris une activité agricole, ainsi que sur la protection de la maternité.



nécessaires pour assurer la reconnaissance des conjointes collaboratrices, mais pas tous. Elle appelle donc à réviser et à renforcer la directive de 1986.

Quelle est la situation présente ?

Irlande : Depuis 1893, la question du statut juridique des pêcheurs donne lieu tous les dix ans à une bataille d'arguments. En revanche, il n'est jamais question des femmes dans la pêche. Un partenariat est possible, sur le modèle de ce qui se pratique en agriculture, mais très peu d'époux pêcheurs en font le choix. En Irlande, la couverture médicale n'est pas automatique. Sauf pour les salaires très bas.

Royaume-Uni : Les pêcheurs sont reconnus comme une catégorie spéciale. Si la conjointe collaboratrice se déclare comme travailleuse indépendante, elle peut cotiser et bénéficier de prestations sociales.

France : Depuis 1997, l'Etablissement national des invalides de la marine (ENIM) reconnaît un statut aux conjointes collaboratrices. La cotisation pour accéder au statut est d'environ 1500 euros par an. Seules les femmes mariées peuvent demander le statut, pas les femmes en concubinage ou en PACS⁶. En outre, elles doivent avoir l'accord de leur mari. Ce statut leur donne droit à des formations gratuites. Sur 4000 femmes potentiellement concernées, seules 346 avaient opté pour le statut en 2004.

Finlande : La couverture sociale dans la pêche est régie par le *Agriculture Pensions Act*. La valeur du travail fourni doit atteindre un certain seuil pour que les cotisations et la couverture soient automatiques. En deçà de ce seuil, les hommes et les femmes doivent contribuer volontairement.

Espagne : Depuis 1970, l'épouse collaboratrice a le statut de travailleur indépendant. Elle bénéficie du Régime spécial de la mer qui concerne toutes les activités liées à la mer. Le système de couverture médicale couvre toute la population.

Portugal : Le système de protection médicale couvre toute la population portugaise. Il est distinct de la protection sociale (retraite notamment). La femme est couverte par la protection sociale si elle est déclarée comme membre d'équipage.

Au vu de ce tour d'horizon, deux questions apparaissent :

1. Pourquoi les femmes choisissent-elles de rester invisibles dans les pêcheries ?
2. Pourquoi ont-elles mis si longtemps à valoriser leurs efforts ?

Il faut que le travail de la conjointe collaboratrice soit enregistré. C'est aux femmes de prendre conscience de l'enjeu. Être enregistrée comme travailleuse en compte propre permet de se rapprocher des cercles de décisions.

Questions / Discussion

Barbara Neis (Canada)

Pourquoi les femmes ne font-elles pas le choix du partenariat en Irlande ? Est-ce parce que le mari ne veut pas que la femme divise la propriété en cas de séparation ?

⁶ Pacte Civil de Solidarité



Siri Gerrard (Norvège)

Ce qui se passe dans l'agriculture en Norvège est instructif pour nous. Les femmes sont très actives depuis les années 1970. Elles s'appellent elles-mêmes agricultrices. Les choses ne se passent pas comme cela en pêche. Or personne ne fera rien à la place des femmes. Il nous faut nous battre pour nos droits. En agriculture, il y avait une forte conjonction de présence de femmes au Ministère de l'Agriculture et d'activistes féministes. La pêche ne bénéficie pas de cette heureuse conjonction.

Yvette Deru (France)

Au sein de la de la fédération nationale des Femmes du milieu maritime (2FM), je suis en charge du dossier sur le statut de conjointes-collaboratrices. Je pense que certaines choses sont à changer dans le statut de 1997, d'autres sont à rajouter. Nous voudrions que le statut soit valable aussi pour les femmes non mariées. Et que l'accord du mari ne soit pas nécessaire pour les épouses.

Le statut n'est pas obligatoire. On peut l'avoir si on travaille pour l'entreprise familiale à plein temps, ou un mi-temps à l'extérieur et un mi-temps dans l'entreprise. Ce sont les femmes des petits bateaux qui ont besoin du statut, mais pour des raisons financières cela ne les intéresse pas. Ce qui leur pose un problème, c'est qu'elles devraient racheter les années de travail antérieures à l'introduction du statut (on peut remonter sur huit années pour l'instant). Nous voudrions aussi pouvoir passer d'une catégorie à une autre dans la classification ENIM⁷ pour toucher une meilleure retraite.

En France, l'agriculture a commencé avant la pêche à instituer un statut pour les collaboratrices, mais les agricultrices ont eu un statut comparable à celui de leurs consoeurs que bien plus tard, en 1999 seulement.

Chantal Gnimadi (Bénin)

Il y a beaucoup de points de comparaison, même s'il y a des différences. En agriculture comme en pêche, les femmes chez nous ne sont pas intéressées par un statut de type « conjointe-collaboratrice » car la division sexuelle du travail est très rigide. L'homme capture, la femme transforme et vend. Chacun son domaine. Les femmes ont une position économique forte dans la pêche, même si leur position sociale est de second rang. Dans l'agriculture, c'est atroce. Elles n'ont pas accès à la terre. Elles assument au moins la moitié du travail sur l'exploitation. Elles veulent développer des activités autres qui leur donnent de l'argent et à terme leur permettent de s'acheter une terre et d'avoir des activités en compte propre. Elles ne veulent pas de statut qui les rattache au mari. Au niveau institutionnel, le développement rural n'a pas de *cellule genre*, qui s'intéresse aux questions homme/femme. On fait de la pauvreté pour tous. Dans tous les sous-secteurs (pêche, agriculture, etc.), nous avons besoin de statistiques sur les contributions des hommes et des femmes. Sur 16% des terres qu'elles exploitent pour leur compte propre, les femmes produisent un tiers de l'exploitation nationale !

En plus de 50% de la production, elles font tout le travail domestique. Elles n'ont pas le temps de se réunir, à la différence des hommes. Le problème principal est la gestion durable de la ressource. La représentation équitable des hommes et des femmes est une

⁷ Etablissement national des Invalides de la Marine



condition de survie de la profession. Car la pêche ne pèse rien au Bénin, à peine 2% du PNB. Si elle veut avoir un peu de poids, elle a besoin de la voix des femmes.

Pencha Santasmarinas (Espagne)

Il est difficile de comparer l'agriculture et la mer. En agriculture, la demande de compétitivité adressée aux producteurs est ancienne. Depuis longtemps, les agriculteurs sont formés. Il est courant qu'ils aient une formation universitaire. Et depuis longtemps aussi, ils éprouvent le besoin de s'associer. Le pêcheur ne ressent pas le même besoin de formation. Il n'a pas une vision commerciale de son activité. Et le niveau d'études est moins élevé. Le comble est que certaines associations de femmes de pêcheurs ont pour but de porter les revendications des hommes. Ce type de rencontre permet de prendre conscience de la domination que subissent encore les femmes. Il faut suivre ce chemin.

Carina Rönn (Finlande)

Il est important que les femmes aient leur propre couverture sociale, indépendamment de celle du mari. En Finlande, elles ont une plus grande confiance en elles. Et dans l'agriculture ou dans la pêche, le système d'accès à la sécurité sociale est le même.

Liliane Capobianco (France)

En France, très peu de femmes adhèrent au statut de conjointe-collaboratrice à cause du coût de la cotisation. Une grande partie des entreprises de petite pêche a des difficultés financières. Le statut est vu comme un coût supplémentaire. Je voudrais aussi que Mary revienne sur ce qu'elle évoquait, la possibilité en Irlande pour chacun d'adhérer à la sécurité sociale pour 6 heures de travail par semaine.

Mary Carroll (Irlande)

Le régime permet à toute personne qui travaille comme employé au moins six heures par semaine de bénéficier de la sécurité sociale, quel que soit le domaine d'activité.

Katia Frangoudes (France)

Quel est le coût du statut de conjointe-collaboratrice dans les différents pays où il existe ? En Espagne, la cotisation est équivalente à ce qu'elle est en France et au Portugal aussi.

Liliane Capobianco (France)

Je veux aussi parler du partage de la terre. En Corse, les filles n'ont longtemps eu en partage que les terres peu fertiles du bord de mer, quand celles plus productives, à l'intérieur, allaient aux garçons. Aujourd'hui, elles prennent leur revanche, car ce sont les terres du littoral qui ont pris de la valeur avec le tourisme.

Poh-Sze Choo (Malaisie)

On obtient de meilleurs résultats si l'homme et la femme s'engagent ensemble dans la bataille. L'attitude de confrontation est contre-productive. L'observation des sociétés indigènes de Malaisie a beaucoup à nous apprendre de ce point de vue. Avec



l'introduction du capitalisme, les rapports monétaires et l'individualisation des trajectoires de travail, la femme a perdu son statut qui était traditionnellement à égalité avec les hommes. Il y avait une véritable confiance, un partage égalitaire des tâches et des prises de décision. Il faut travailler ensemble. En fait, les hommes ont peur.

Wilma Koster Tuinenbourg (Pays-Bas)

J'ai conclu avec mon compagnon une option de partenariat. Mais le gouvernement ne reconnaît pas cet accord. Et si je travaille ailleurs, en dehors de l'entreprise de pêche, je perds la possibilité de demander le statut de pêcheur.

Liv T. Pettersen (Norvège)

En Norvège, en agriculture, de plus en plus de femmes héritent de l'exploitation familiale. En pêche, ce n'est pas possible.

Katia Frangoudes (France)

Les femmes sont en retard en matière de droit de propriétés en pêche : comme par exemple le navire, les licences, les quotas. Mais je reviens sur le statut de conjointe-collaboratrice en France : la déclaration faite par le mari est suffisante pour l'obtention du statut, il n'y pas de contrôle du travail réellement fait, et elle peut travailler à temps partiel ailleurs.

II. Les femmes dans l'espace public

Dans cette thématique, deux principaux sujets ont été abordés : les organisations de femmes de pêcheurs et d'aquaculteurs, et leur participation dans le débat public. Une seule présentation, synthétisant les éléments obtenus au cours du programme FEMMES a permis d'en tirer les enseignements pour les organisations de femmes et d'ouvrir le débat.

Les organisations de femmes de pêcheurs et d'aquaculteurs et leur participation dans les débats publics, par Katia Frangoudes (France).

Un retour en arrière révèle que les organisations de femmes ne sont pas un phénomène nouveau. Dans certains pays, les femmes ont créé des associations pour répondre à l'absence de l'Etat en matière sociale. Elles distribuaient des aides aux pêcheurs malades et à leurs familles, et ont travaillé pour améliorer la vie quotidienne au sein de la communauté. L'association norvégienne de femmes de pêcheurs (Damegruppen Havlimt), née en 1946, est la première à remplir ces fonctions. Leur action s'est modifiée au fil du temps et avec la mise en place des systèmes de protection sociale gérés par l'Etat.



Les organisations

La plupart des organisations de femmes ont été créées au milieu des années 1990. Les raisons et les motivations de ces créations dépendent de l'histoire sociale et de celle de la pêche dans chacun des pays. Mais la lutte pour la reconnaissance de la contribution de femmes reste le trait commun à toutes ces organisations.

En ce qui concerne les organisations qui regroupent les épouses d'armateurs de la pêche artisanale, les principales causes mentionnées pour expliquer leur constitution sont la crise de la pêche et la survie des communautés de pêche et littorales, la reconnaissance de leur contribution dans l'entreprise familiale, l'obtention d'une meilleure visibilité et l'accès aux ressources.

Les organisations de femmes travaillant dans la production ont été constituées pour faire reconnaître leur profession, seule garantie de leur visibilité sociale. La création de groupes de femmes ramasseuses de coquillages en Espagne (*mariscadoras*) a permis de mieux gérer les bancs de coquillages.

Les femmes qui travaillent dans les professions artisanales liées à la pêche ont créé des associations dans le but d'améliorer les conditions de travail (ramendeuses, vendeuses de poisson, etc.).

L'entrée des femmes dans le domaine public, grâce à leur organisation, leur a permis d'obtenir un poids politique plus important. Elles deviennent dans certains cas des interlocutrices privilégiées des autorités locales, nationales voire européennes. Les revendications en provenance des organisations de femmes sont mieux reçues par les politiques, qui sont plus disposés à les écouter.

Malgré leur succès, les organisations de femmes font face à différentes difficultés. Certaines sont exclues des organisations des hommes qui ne veulent pas que les femmes participent à leurs organisations (France, Pays-Bas, Irlande). D'autres décident de rentrer dans les organisations des hommes car c'est la seule solution pour faire avancer leurs revendications (Norvège, Finlande, Espagne). En dehors de la réaction des hommes, les organisations des femmes se heurtent à d'autres difficultés : problèmes de financement, difficultés à trouver des leaders et à assurer le renouvellement générationnel des membres, absence de base commune entre elles.

L'examen des organisations de femmes en Europe laisse apparaître quelques réussites : il s'agit généralement des organisations de femmes qui sont animées par des personnes extérieures. Ces animateurs contribuent à l'établissement d'une base commune entre femmes et utilisent tous les moyens pour éviter les tensions entre elles.

La participation dans les actions collectives

Les femmes participent à toutes les actions sociales liées au secteur de la pêche et de l'aquaculture, la question de la sécurité en mer occupant une place importante dans leur action. Améliorer l'image de la pêche et défendre les communautés littorales font partie de leur action. Mais il existe des organisations qui travaillent sur la protection de la ressource, comme les *mariscadoras* en Galice.

L'avenir des organisations de femmes dépend de leur capacité à dépasser leurs difficultés structurelles et à mener des actions plus larges regroupant l'ensemble des femmes.



Questions / Discussion

Pencha Santasmarinas (Espagne)

Je voudrais faire deux commentaires. D'abord, la logique de l'association marche bien quand un médiateur extérieur est présent. Ses interventions permettent de prendre plus de recul. On a plus d'objectivité quand on est extérieur au secteur. Ensuite, quand nous créons des associations de femmes, nous sommes souvent tentées de faire comme les hommes. Quand on a le pouvoir, on a du mal à l'abandonner. Cela arrive dans certains groupes de *mariscadoras*.

Jessica Alfaro (Chili)

Il existe au Chili un réseau de femmes qui travaille sur le sujet de l'identité et de l'action collective. Les femmes en général sont invisibles de l'extérieur et pour elles-mêmes. En ce sens, l'action collective est liée à l'action locale et à l'action de groupe. Elle implique une reconnaissance sociale plus large. Nous avons aussi appris les mythes liés au travail des femmes : elles auraient une inclinaison naturelle vers l'aide, le soin, etc. Nous pourrions abandonner cette idée, délaissier ces secteurs « naturels ». Mais pourquoi ? Il ne faut pas abandonner notre spécificité. Au contraire, je crois qu'il faut introduire le soin, la maison, l'enfant, dans la politique. Que ferait-on si le travail non rémunéré des femmes n'était plus fait ?

Cristina Moço (Portugal)

Au Portugal, la situation est différente quant aux organisations. Les femmes de la pêche n'ont jamais été en contact entre elles avant le commencement du programme FEMMES. C'est une démarche en cours. Nous sommes en train d'apprendre à communiquer collectivement. Nous ne parlons pas encore de la constitution d'une organisation. Le groupe qui participe au projet FEMMES n'est pas homogène, et toute union devra nécessairement en tenir compte. Allons-nous vers une organisation formelle de femmes de la mer ou pas ? Nous parions, en tout cas, sur la collaboration avec les hommes et non pas sur notre séparation, car celle-ci nuirait au secteur de la pêche. Il s'agit de faire reconnaître notre existence. Les femmes de la pêche sont souvent propriétaires d'une partie du navire familial. Elles sont membres des syndicats, qui les ont appuyées.

Barbara Neis (Canada)

Il existait au Canada une industrie de transformation des produits de la mer avec des syndicats comprenant à la fois des hommes et des femmes. L'industrie de la pêche change, et les employés de l'industrie de la transformation disparaissent. Que deviennent ces syndicats ? Je crois que cela vaut la peine de réfléchir à leur action et aux liens à nouer avec eux. Les syndicats sont souvent opérationnels en matière de condition féminine.

Joan O'Doherty (Royaume-Uni)

En Irlande, il n'existe pas de syndicat dans la pêche. L'UE nous a donné une occasion à saisir pour créer des organisations de femmes. Des comités consultatifs régionaux des



pêches sont en train de s'établir dans toute l'Europe. Les femmes doivent absolument en faire partie !

Michèle Pendelièvre (France)

J'ai appris qu'il y avait une réunion des organisations de pêcheurs pour la création du Comité Consultatif Régional du golfe de Gascogne. La mise en place des comités consultatifs régionaux ne se fait pas avec une grande publicité. C'est à nous d'être vigilantes et de nous tenir informées.

Jessica Alfaro (Chili)

Il ne faut pas oublier la communauté de pêche. La pêche artisanale, c'est une communauté, avec une densité sociale importante. Ces communautés sont en danger aujourd'hui.

Nalini Nayak (Inde)

Cette séance de discussion est très intéressante. On a vu comment les femmes pourraient avoir plus de visibilité et de droits dans la pêche. Mais il faut aussi savoir quelle pêche nous voulons, dans quel cadre nous combattons pour notre espace. A partir de là, on peut se demander quel type d'organisation nous voulons. Je ne suis pas convaincue par les syndicats. Nous ne voulons pas une plus grosse part du gâteau. Nous savons que le « gâteau » est épuisable. Nous ne devons pas lutter pour un travail, mais pour un mode de vie. C'est-à-dire défendre la ressource. Les grandes entreprises établissent des droits sur les ressources. Il faut avoir cette perspective en tête pour remettre la vie au centre du débat.

Katia Frangoudes (France)

Il faut clarifier le débat. Les femmes qui sont ici sont toutes dans le secteur artisanal de la pêche. Le réseau FEMMES ne comprend pas de femmes de la pêche industrielle. Que ce soit dans la pêche, l'aquaculture ou la conchyliculture, il s'agit toujours d'unités familiales, pas de gros producteurs industriels.

Quant aux Comités Consultatifs Régionaux, ils sont en cours de constitution suivant la réforme de la politique commune des pêches (PCP) de 2002. L'idée est de mieux écouter les acteurs de la pêche. L'Union européenne demande à des femmes d'entrer dans ces comités. Veut-on y aller ? Et qui ? Et que va-t-on y défendre ? Ce sont des questions qu'il faut se poser avant de demander à participer à ces structures.

Cornelie Quist (Pays-Bas)

Je voudrais répondre à Nalini. Une des réussites du réseau VinVis est que le réseau est constitué sur la base d'une plate-forme où nous abordons les questions de l'avenir de la pêche. Nous ne voulons pas nous axer sur nos intérêts locaux. Il faut regarder ce qui se passe au niveau européen, et au niveau mondial. Tout cela influe sur notre position locale. Il faut élargir notre perspective, encourager les communautés de pêche et voir plus largement. Il ne faut pas seulement avoir une position défensive, il faut proposer.

Par ailleurs, évitons de construire comme les hommes des structures professionnelles verticales. Les organisations informelles, avec une réciprocité dans les échanges, sont mieux adaptées. Il faut travailler à la création de nouvelles structures.



Liliane Capobianco (France)

Une organisation va se mettre en place sur le pourtour méditerranéen. A l'initiative des comités régionaux des pêches (hommes) qui se sont réunis récemment dans le but de lutter contre les multinationales, de protéger la ressource. Ils ont décidé d'intégrer aussi les associations de femmes.

Siri Gerrard (Norvège)

Nous avons besoin d'un réseau international. Cela nous permettra de nous rapprocher des lieux où s'élaborent les politiques des pêches. Il y aura des intérêts très différents, mais il faut en parler.

Katia Frangoudes (France)

Une initiative a été lancée au cours des trois ateliers de travail du programme. Il est temps de s'interroger sur la suite de l'aventure. Le programme FEMMES prend fin en septembre 2005. Peut-on créer un réseau de femmes de la mer en Europe ?

Nalini Nayak (Inde)

Pour éviter de se sentir manipulées lors de conférences ou de forums où vous êtes invitées, un programme féministe minimum doit être défini.

Pencha Santasmarinas (Espagne)

Pour que quelque chose se passe, il faut le rêver. Le préalable est de nous rendre visibles. Puis de dire ce qu'on pense, d'accepter de s'exprimer dans ces forums. Nous voulons apporter autre chose : les femmes ont une vision globale à défendre.

III. Présentations des deux agendas élaborés par le projet FEMMES

La version provisoire des deux agendas a été présentée lors de cet atelier, mais seul l'agenda pour une action en faveur des femmes de la pêche et de l'aquaculture en Europe a fait l'objet d'une discussion. Certaines modifications ont été portées durant le débat, mais la version qui suit a été finalisée après que les organisations de femmes et le comité de pilotage du programme aient fait leurs commentaires. Nous présentons ici la discussion qui a eu lieu pendant ce dernier atelier, à la suite de la présentation de la première version de l'agenda pour une action en faveur des femmes de la pêche et de l'aquaculture en Europe.

Point 1. Reconnaissance de la participation des femmes dans les entreprises.

1.1. Mise en place d'un statut légal permettant la reconnaissance du travail des femmes qui contribuent d'une manière régulière à l'entreprise dans les pays où une telle possibilité n'existe pas;



1.2. Large diffusion par toutes les parties concernées de l'information sur les possibilités offertes par un tel statut dans les pays où il existe;

1.3. Mise en place d'une concertation pour améliorer la couverture sociale donnée aux femmes.

Joan O'Doherty (Royaume-Uni)

Lisons les lignes ensemble pour voir si nous sommes d'accord...

Cornelie Quist (Pays-Bas)

Je pense qu'il ne faut pas dire « définir le statut légal »

Barbara Neis (Canada)

Je crois qu'il vaut mieux dire « reconnaître le statut des femmes » ou « donner un statut légal aux femmes ».

Cornelie Quist (Pays-Bas)

Comment définit-on la reconnaissance du travail des femmes ? Il faut rajouter un autre point sur la contribution du travail des femmes.

Siri Gerrard (Norvège)

Je demande à toutes les personnes qui proposent des changements de le faire par écrit. Prenons donc cinq minutes pour lire ensemble le document...

Cornelie Quist (Pays-Bas)

Que signifie la petite pêche ?

Par ailleurs il n'y a pas de point sur les statistiques ni sur la documentation en fonction du genre. Les organismes ou institutions en charge de la pêche devraient être obligés de désagréger les statistiques par genre. Par ailleurs, il faudra rédiger quelque chose sur la recherche et les femmes.

Katia Frangoudes (France)

Est-ce que les femmes de pêcheurs et d'aquaculteurs veulent que les recherches les concernant soient plus nombreuses ?

Michelle Pendelièvre (France)

Oui !

Joan O'Doherty (Royaume-Uni)

Il faut demander de la documentation sur le rôle des femmes et la ségrégation par genre des statistiques sur la pêche et l'aquaculture.

Nalini Nayak (Inde)

Dans l'introduction du document on doit ajouter un passage au sujet des données et des statistiques basées sur le genre.



Cornelie Quist (Pays-Bas)

Ceci n'est pas garanti, mais il s'agit de créer une confiance.

Siri Gerrard (Norvège)

Je pense qu'il faut ajouter dans l'introduction un passage sur la pêche à petite échelle en opposition avec la pêche industrielle.

Joan O'Doherty (Royaume-Uni)

Cette proposition peut nous créer des problèmes car d'un pays à l'autre la situation est différente. Je ne sais pas si vous ne parlez pas de la pêche artisanale...

Siri Gerrard (Norvège)

Tous les pays savent ce que le terme pêche à petite échelle (small scale) signifie ; nous ne devons pas donner une définition.

Cornelie Quist (Pays-Bas)

Aux Pays-Bas, on sait qui fait partie de la pêche à petite échelle.

Joan O'Doherty (Royaume-Uni)

Mais il y a aussi des personnes qui ont des bateaux de 40 à 50 mètres et se considèrent comme des pêcheurs à petite échelle.

Cornelie Quist (Pays-Bas)

Nous devons plutôt parler des entreprises familiales de pêche et d'aquaculture, ça vous va ?

Siri Gerrard (Norvège)

On prend note et on rédigera quelque chose sur ce sujet tout à l'heure.

Nalini Nayak (Inde)

Il vaut mieux utiliser le mot « développement » qu'« évolution » dans le texte. L'évolution nécessite des siècles tandis que le développement est plus rapide. Est-ce que les grandes entreprises industrielles de pêche seront aussi invitées à participer au processus de concertation ? Ne vaut-il pas mieux parler des « travailleurs de la mer » (fishworkers) ?

Cristina Moço (Portugal)

On doit faire une distinction, car par principe on ne négocie pas avec des amis mais avec des ennemis. Le terme « travailleurs de la mer » est réducteur...

Michelle Pendelièvre (France)

Dans la totalité du texte, on parle des statuts juridiques des femmes, donc il s'agit bien de la pêche artisanale. Mais il y a aussi les épouses de matelots, qui doivent négocier



avec les grands industriels. Là, il faut aller discuter. On ne peut pas choisir d'interlocuteur particulier, il faut rester assez large.

Siri Gerrard (Norvège)

Il y a une phrase dans la première partie qui mentionne des entreprises familiales

Barbara Neis (Canada)

Sur la question de la diffusion de l'information, il faudra renforcer aussi l'information auprès des femmes et non pas seulement des parties concernées.

Joan O'Doherty (Royaume-Uni)

Je propose d'ajouter la date de la directive européenne sur l'historique des carrières.

Cornelie Quist (Pays-Bas)

On ne comprend pas ce qui signifie « accorder un statut professionnels aux femmes qui pratiquent la pêche à pied ». Est-ce que ceci fait référence aux *mariscadoras* ?

Katia Frangoudes (France)

Effectivement, il s'agit des femmes qui ramassent des coquillages à pied d'une façon professionnelle, les *mariscadoras*.

Cornelie Quist (Pays-Bas)

Mais pourquoi seulement ces femmes là et pas les autres ?

Nalini Nayak (Inde)

Le premier point de cette partie parle des femmes qui contribuent à l'entreprise de pêche et de l'aquaculture, et le second parle des femmes qui travaillent directement dans la production halieutique.

Sarah Mongruel (France)

Le point deux concerne les femmes qui pêchent les coquillages, nous demandons qu'elles puissent être reconnues comme des professionnelles. Les femmes en charge du travail administratif sont couvertes par le premier point.

Dolores Bermudez Rodriguez (Espagne)

En Espagne, nous avons trois catégories qui travaillent dans le domaine de la pêche : les pêcheurs, les *marisqueo* et les aquaculteurs. Mais les *marisqueo* (pêcheurs à pied) ne sont pas reconnus comme des pêcheurs.

Siri Gerrard (Norvège)

Dans ce cas, nous devons mentionner les *mariscadoras* et ensuite ajouter un autre point sur le reste. Si vous n'êtes pas reconnues (*mariscadoras*) il faut qu'on demande votre reconnaissance... en parlant spécifiquement du métier de *marisqueo*.



Pencha Santasmarinas (Espagne)

Il faut écrire *marisqueo* à pied, ainsi nous incluons toutes les personnes (hommes ou femmes).

Katia Frangoudes (France)

Ceci correspond également davantage à la situation française.

Yvette Deru (France)

Les femmes pêcheurs à pied en France ont le même statut que les hommes. Elles sont marins-pêcheurs.

Trish Slater (Irlande)

En Irlande, nous ne faisons pas ce travail à pied, nous utilisons un tracteur.

Siri Gerrard (Norvège)

On peut retenir : reconnaître et protéger les *mariscadoras*

Barbara Neis (Canada)

Nous pouvons rajouter le mot « pêche commerciale » pour être plus complet.

Siri Gerrard (Norvège)

Nous avons sur ce sujet plusieurs propositions, mais le plus important est la reconnaissance de la profession de *marisqueo*. Nous devons réfléchir avec les femmes présentes ici... Abordons maintenant le troisième point.

Point 3. Favoriser la diversification des revenus des entreprises de pêche à l'initiative des femmes

3.1. Accès aux programmes d'aide à l'investissement, au crédit et à la formation pour le développement de nouvelles activités à l'initiative des femmes en vue de diversifier les revenus des unités familiales dépendantes de la pêche ;

3.2. Programmes de micro-crédit pour aider les femmes entrepreneurs en cas de difficultés de trésorerie ;

Cornelie Quist (Pays-Bas)

Je pense qu'il ne faut pas parler ici des nouvelles activités et enlever le mot diversification.

Siri Gerrard (Norvège)

D'accord, on élimine ce mot.

Dolores Bermudez Rodriguez (Espagne)

Il ne faut pas parler de diversification, mais d'activités complémentaires à la pêche. Comme nous l'avons dit hier, la diversification peut signifier la disparition de la pêche artisanale. Il vaut mieux parler de « complémentarité ».



José Pascual (Espagne)

Pour moi, les deux points de cette partie disent la même chose...

Katia Frangoudes (France)

Je tiens à garder l'idée de micro-crédits séparés. Ces crédits doivent servir seulement en cas de difficultés de trésorerie qui surviennent les trois ou quatre premières années. C'est le seul moyen de garantir la survie de ces entreprises.

Sonia Bourhis (France)

Ces micro-crédits doivent être pris en charge par les fonds structurels ou régionaux.

Pencha Santasmarinas (Espagne)

Ceci est un peu dangereux car avec l'adhésion des nouveaux pays les fonds structurels risquent de disparaître, au moins pour nous.

Siri Gerrard (Norvège)

C'est vrai que si on n'ajoute pas la question des fonds structurels, nous pouvons inclure aussi la Norvège, qui n'est pas au sein de l'Union européenne.

Point 4. Reconnaissance et valorisation des professions liées à la pêche souvent pratiquées par les femmes

4.1. Reconnaissance comme métier des activités connexes à la pêche souvent pratiquées de manière informelle par les femmes tels le ramendage, la commercialisation des produits de la mer, etc.

4.2. Amélioration des conditions de travail et reconnaissance des qualifications.

Siri Gerrard (Norvège)

Il semble que les délégations portugaise et néerlandaise ont des suggestions sur ces deux points.

Pencha Santasmarinas (Espagne)

Je n'aime pas parler de valorisation de l'image de ces métiers, car seule l'amélioration des conditions de travail pourra les valoriser.

Une fois les conditions travail améliorées, il sera plus facile d'attirer les jeunes. Prenons l'exemple des *mariscadoras* : seule l'amélioration des conditions de travail a permis de valoriser le métier. Aujourd'hui, nous constatons un changement qualitatif important. Dans toutes les *cofradias*, il y a une liste d'attente de jeunes qui veulent obtenir une licence de *marisqueo* a pied. Aujourd'hui, les ramendeuses travaillent dans de mauvaises conditions, et il est normal que personne ne veuille exercer ce métier. Mais si nous améliorons les conditions de travail, les jeunes viendront.



Point 6. Accès à la représentation

6.1. *Reconnaissance et soutien à l'entrée et à la participation des femmes pêcheurs dans les organisations professionnelles et les syndicats dominés par les hommes,*

6.2. *Possibilité pour les femmes de représenter l'entreprise familiale dans toutes les instances ou actes décisionnels (vote, engagements financiers,...) en lieu et place de leur mari ou conjoint;*

6.3. *Possibilité pour les femmes de matelots de participer à la représentation professionnelle au titre de l'activité de leur mari ou conjoint ;*

6.4. *Reconnaissance de la représentation des intérêts des femmes par la participation de leurs organisations aux instances de décision ou consultatives;*

Pencha Santasmarinas (Espagne)

Pour moi, ce passage n'a pas sa place dans l'agenda. Parce que tout au long de ce programme, nous avons parlé de la reconnaissance des femmes qui effectuent un travail dans la production, dans l'entreprise familiale, dans la commercialisation, etc. Ici, on parle de femmes qui n'occupent aucune activité au sein du secteur de la pêche... Une épouse de matelot est comme l'épouse d'un plombier ou d'un ingénieur. Elle peut travailler à l'extérieur ou être femme au foyer donc elle n'a rien à faire dans la pêche.

Trish Slater (Irlande)

Dans notre groupe nous avons des femmes de matelots, ces femmes s'occupent de tout pendant que leurs maris sont absents de la maison plusieurs semaines de rang. Elles ne peuvent être qu'épouses de matelots car elles ne peuvent pas faire autre chose.

Katia Frangoudes (France)

La situation des épouses de matelots diffère d'un pays à l'autre... En France, par exemple, ces femmes sont membres des mêmes associations que les femmes d'armateurs. Les matelots travaillent à la part, et ils sont en quelque sorte liés au navire sur lequel ils travaillent. Il s'agit ici de donner la possibilité à ces femmes d'avoir accès à des formations qui leur permettraient d'obtenir une qualification pour retourner sur le marché de travail.

Pencha Santasmarinas (Espagne)

Vous disiez plus tôt que les femmes de pêcheurs travaillent, donc qu'elles ont une mission au sein des entreprises.

Joan O'Doherty (Royaume-Uni)

Je crois qu'il faut mettre cette partie dans le point 11. Il faut reformuler cette partie et la mettre dans le point 11.

Cristina Moço (Portugal)

Cette discussion n'est pas facile à résoudre. Il faut analyser la situation d'une façon relative. D'après ce que j'ai compris, dans ce programme, nous avons travaillé sur la



reconnaissance du travail des femmes dans la pêche, mais il y a des organisations qui ne travaillent pas sur leur propre reconnaissance mais sur les droits des familles de pêcheurs. Ces femmes sont mariées avec des pêcheurs. Par exemple, l'association espagnole Rosas dos Ventos ou les associations françaises sont des organisations qui ont une action différente, mais qui doit être analysée. Il ne s'agit pas de changer de chapitre. Il faut avoir une discussion de fond. Ce sont des associations qui défendent le travail des maris pêcheurs. Elles défendent les droits de leurs époux qui travaillent à la pêche industrielle. Notre projet à mon avis reflète les deux groupes de femmes.

Michèle Pendelièvre (France)

On pourrait parler aussi de l'appartenance de ces femmes à un milieu. On peut dire et penser ce qu'on veut, mais ces femmes sont culturellement liées à la pêche.

Siri Gerrard (Norvège)

Nous sommes face à deux opinions. Il y a ceux qui sont pour garder cette partie et ceux qui s'y opposent.

Katia Frangoudes (France)

Personnellement, je pense que les difficultés des femmes de matelots qui sont mentionnées ici sont aussi celles des épouses d'armateurs. L'isolement, par exemple, est le même pour toutes ces femmes. Les besoins en formation, la défense de la sécurité en mer sont des demandes communes aux deux groupes de femmes. Il s'agissait à mon sens ici de souligner la particularité de ces femmes qui ont la même vie que les femmes d'armateurs mais sans avoir la sécurité financière que représente la propriété d'un bateau.

Siri Gerrard (Norvège)

Je pense qu'il faut remettre cette discussion à plus tard pour passer au point suivant.

Cornelie Quist (Pays-Bas)

Nous devons préciser qu'il s'agit des épouses de marins actifs pour éviter de confondre avec les femmes des armateurs non embarqués.

Dolores Bermudez Rodriguez (Espagne)

Je pense qu'il faut faire un point sur la reconnaissance des maladies professionnelles à la pêche. Les conditions de travail en mer sont dures et nous souffrons tous de maladies comme l'arthrose, les rhumatismes, etc. Il faut obtenir la reconnaissance de ces maladies comme professionnelles.

Siri Gerrard (Norvège)

Le débat vient de faire apparaître un sujet qui n'était pas inclus dans l'agenda. Les maladies professionnelles et la sécurité en mer doivent faire l'objet d'un point séparé dans ce document.



Pencha Santasmarinas (Espagne)

Le point 6.3 n'a pas de sens. Car ces femmes n'ont rien à voir avec les organisations professionnelles de pêcheurs, et en plus les matelots ne sont pas souvent dans les organisations de la profession.

Katia Frangoudes (France)

Il s'agit d'un agenda européen qui doit inclure toutes les situations possibles en Europe. Il y a des pays où les matelots sont dans les mêmes organisations que les armateurs. Dans ce cas, pourquoi les femmes ne pourraient-elles pas représenter leur mari qui est matelot et qui n'est pas souvent à terre ?

Clarisse Serrão (Portugal)

Il faudra mentionner quelque part la question de la participation des femmes dans les organes de direction du secteur d'une manière égalitaire.

Siri Gerrard (Norvège)

J'aimerais avoir une phrase qui dit que les femmes ont une place dans les politiques publiques sur la pêche et l'aquaculture dans chacun des pays mais aussi au niveau européen.

Cornelie Quist (Pays-Bas)

Il y a des pays où les hommes de l'équipage sont membres des mêmes organisations que les armateurs.

Nalini Nayak (Inde)

Ceci est axé sur le fait que les pêcheurs sont en mer et que les femmes doivent avoir la possibilité de siéger à la place de leur mari dans les commissions des organisations ou dans d'autres instances.

Michèle Pendelièvre (France)

Il faut mettre « Monsieur et Madame peuvent représenter l'entreprise », même s'il faut ajouter avec un seul droit de vote. En France, c'est ce qu'on a demandé, mais le ministère nous l'a refusé en disant « Monsieur ou Madame ». Dans cette option, si la femme se présente l'homme ne peut pas le faire et vice-versa.

Point 7 : Accès à la formation et validation des acquis de l'expérience

7.1. Amélioration de l'offre de formation auprès des hommes et des femmes du monde de la pêche et de l'aquaculture avec une indemnisation pendant la durée de stages,

7.2. La formation doit donner accès à des diplômes ou à des équivalences

7.3. La validation des acquis professionnels, démarche commencée actuellement en Europe, doit prendre en compte les femmes de pêcheurs et aquaculteurs. Leur expérience doit être validée avant le commencement des formations



Barbara Neis (Canada)

Les formations se déroulent souvent assez loin des communautés de pêche, c'est pour cela qu'il faudra parler aussi de faciliter l'accès géographique.

Nalini Nayak (Inde)

Au Sud, nous avons beaucoup de problèmes avec l'aquaculture qui est très destructive. Nous demandons des formations à des techniques d'élevage plus écologiques. Je ne sais pas si vous avez le même problème ici.

Dolores Bermudez Rodriguez (Espagne)

Effectivement, l'aquaculture doit être écologique sinon elle détruit tout. Elle se différencie de la conchyliculture.

Pencha Santasmarinas (Espagne)

On parle d'aquaculture de poisson et non pas de conchyliculture.

Siri Gerrard (Norvège)

Nalini, nous avons aussi en Europe de l'aquaculture non écologique. C'est le cas en Norvège.

Point 8 : Soutien aux organisations de femmes

8.1. Aides financières au fonctionnement des organisations et des réseaux de femmes;

8.2. Soutien politique et matériel aux actions des organisations de femmes en faveur de l'amélioration et de la promotion des métiers de la mer;

8.3. Aides au développement des échanges entre les organisations de femmes du même pays au niveau national et international (mise en réseau).

Cornelie Quist (Pays-Bas)

Le soutien financier doit-il être donné seulement aux organisations formelles de femmes ou aussi aux réseaux ?

Point 9 : Amélioration des conditions de travail et de la sécurité à bord des navires

9.1. Mise en oeuvre et amélioration des législations en matière de travail et de sécurité à bord;

9.2. Reconnaissance des maladies professionnelles garantissant leur indemnisation ;

9.3. Action éducative pour lever les blocages (tabous, machisme,...) à la mise en oeuvre des pratiques améliorant la sécurité à bord.



Siri Gerrard (Norvège)

La question des maladies professionnelles doit s'introduire dans ce point, n'est-ce pas ?
Etes-vous d'accord ?

Pencha Santasmarinas (Espagne)

Le Conseil régional de la pêche de Galice essaie de mener une nouvelle expérience : comme il y a un tabou en ce qui concerne l'emploi des femmes sur les navires de pêche, nous avons armé un bateau que nous voulons faire fonctionner uniquement avec des femmes. Pour le moment, nous n'y sommes pas arrivés car nous n'avons pas trouvé assez de femmes ayant le nombre d'heures en mer nécessaire pour l'obtention du diplôme. Nous voulons faire fonctionner ce bateau pour casser un peu les préjugés existants sur cette question.

Nalini Nayak (Inde)

Tous les points que nous soulevons ici font partie de standards de l'OIT. On doit encourager nos Etats à signer ces conventions.

Katia Frangoudes (France)

Le temps passe vite et nous n'avons pas eu le temps d'aborder la question de la création d'un réseau européen de femmes de pêcheurs et d'aquaculteurs. Le programme FEMMES va finir bientôt et nous devons décider d'une stratégie nouvelle pour le futur. Surtout si nous voulons que le travail commencé par ce programme ne s'arrête pas ainsi. Il faudra s'engager et tenter de continuer ce travail avec la création d'un réseau. La question qui se pose est : le crée-t-on tout de suite, ou repoussons-nous le choix à plus tard ?

Nalini Nayak (Inde)

Il faut prendre une décision, car c'est dommage de voir ce travail disparaître. Vous avez fait du bon travail et vous avez constitué une bonne base pour créer un réseau européen. Faites-le !

Pencha Santasmarinas (Espagne)

Je ne comprends pas très bien ce que Katia veut dire... On doit créer le réseau, qui est important, ensuite nous trouverons les moyens de le faire fonctionner.

Suite à ces échanges et aux commentaires reçus lors d'une consultation auprès des organisations de femmes, la version finale de l'agenda est présentée en annexe 1.



Annexe 1

Agenda pour une action en faveur des femmes de la pêche et de l'aquaculture en Europe

Le programme "FEMMES", financé par le 5^{ème} Programme Cadre de Recherche de la Commission européenne, a organisé une série de rencontres et d'échanges entre les femmes de la pêche et de l'aquaculture en Europe. Nous avons encouragé les échanges entre les femmes de la pêche et de l'aquaculture, leurs organisations et les chercheurs travaillant sur ces thématiques. Ces interactions ont mis en évidence les préoccupations des femmes dont la vie et les moyens de subsistance dépendent de la pêche en mer ou en eau douce, mais dont la contribution est pour l'essentiel invisible. Elles sont exclues de l'accès à un statut juridique, de la reconnaissance formelle, de la participation à la prise de décisions, et de l'accès au crédit, à la formation et à la sécurité sociale. Nos échanges ont permis de développer un agenda d'actions dont nous ressentons collectivement qu'elles doivent être mises en œuvre pour la survie des communautés de pêche.

Les femmes sont depuis longtemps attachées à la pêche. La pêche à base familiale est leur mode de vie, et ces femmes représentent une somme d'expériences et de connaissances qui sont essentielles pour les communautés côtières en Europe. Déjà vulnérables, les vies et la survie de ces communautés sont de plus en plus menacées par la dégradation des ressources, une gestion déficiente, des technologies inappropriées, l'aquaculture intensive, le tourisme de masse et des politiques des pêches qui ne tiennent pas compte de la condition particulière des femmes.

Nos discussions ont mis en évidence plusieurs questions qui doivent être examinées par les décideurs nationaux et européens. Il s'agit du besoin :

1. d'aider les femmes de la pêche et de l'aquaculture à produire de l'information sur l'histoire, la nature et l'importance de leur rôle et de leurs contributions dans les pêches en Europe ;
2. d'établir des données statistiques en pêche désagrégées en fonction du sexe ;
3. de mettre en place une division «femmes» dans les ministères nationaux et au sein de la Direction générale des Pêches de la Commission européenne ;
4. de mentionner spécifiquement les enjeux propres aux femmes dans tous les documents de politique publique relatifs aux pêches ;
5. d'agir dans tous les domaines où il y a un déficit d'égalité de traitement entre hommes et femmes ;
6. de reconnaître formellement les contributions des femmes dans la production et dans les activités liées à la pêche ;
7. de mener des recherches documentaires sur l'évolution des rôles des femmes dans les pêcheries au cours des décennies passées, et sur les éventuels abandons d'activités liées à la pêche que ces changements ont pu entraîner.
8. de sensibiliser aux questions homme/femme dans les écoles maritimes.



Plus spécifiquement :

A. LES FEMMES DANS LES ACTIVITES ECONOMIQUES

I. Reconnaître juridiquement le travail accompli par les épouses ou compagnes collaboratrices dans les pêcheries, l'aquaculture et la collecte de coquillages.

1.1. Définition d'un statut juridique permettant la reconnaissance du travail des femmes qui contribuent d'une manière régulière aux entreprises de pêche (administration, comptabilité, vente, etc.) dans les pays où une telle possibilité n'existe pas;

1.2. Possibilité pour les femmes qui pratiquent l'aquaculture ou la pêche à pied aux coquillages/collecte d'algues (comme les *mariscadoras*) d'accéder à un statut juridique si elles le souhaitent.

1.3. Informer les femmes et les hommes des bénéfices de la reconnaissance juridique du travail des femmes dans les pays où un tel statut existe.

1.4. Développer un consensus autour de l'accès aux prestations sociales pour les femmes. Tous les acteurs nationaux concernés par la question des avantages sociaux (tels que les organisations de femmes, les institutions de sécurité sociale des pêcheurs, les administrations compétentes en matière d'entreprises de pêche et d'égalité homme-femme) devraient se rencontrer dans le but de conformer la législation nationale à la Directive européenne de 1986 (CE 86/613)⁸.

1.5. Etudier la possibilité de reconstituer des historiques de carrière pour les périodes antérieures à l'attribution du statut ouvrant droit à des bénéfices sociaux, au moins jusqu'à 1986, date de la Directive européenne 86/613 qui oblige tous les Etats membres à établir de tels statuts, en particulier pour les conjointes collaboratrices et les femmes qui travaillent dans la production.

II. Reconnaissance et valorisation des activités liées à la pêche

2.1. Reconnaître comme métier les activités liées à la pêche pratiquées par les femmes, tels le ramendage des filets et la commercialisation des produits de la mer.

2.2. Améliorer les conditions de travail rencontrées dans ces activités.

⁸ Directive du Conseil des ministres portant sur l'application du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes engagés dans une activité, agriculture comprise, en tant que travailleurs indépendants, et sur la protection des travailleuses indépendantes durant la grossesse et la maternité.



III. Soutien aux initiatives des femmes

3.1. Donner aux femmes qui veulent développer leur propre entreprise de pêche accès à des programmes d'aide (financement, formation, etc.).

3.2. Donner aux femmes qui veulent développer de nouvelles activités pour compléter les revenus des entreprises de pêche familiales accès à programmes d'aide (financement, formation).

3.3. Développer des plans de micro-crédits pour aider ces femmes en cas de difficultés de trésorerie.

IV. Amélioration des conditions travail et de la sécurité des femmes et des hommes sur terre et sur mer

4.1. Veiller à la mise en œuvre et au respect des législations actuelles en matière de droit du travail et de sécurité maritime, y compris en mer.

4.2. Reconnaître les maladies professionnelles et instituer des indemnités compensatoires.

4.3. Sensibiliser aux questions de sécurité en mer et à terre.

4.4. Lever le tabou de la discrimination à l'égard des femmes dans la pêche.

B. LES FEMMES ET L'ACTION COLLECTIVE

I. Accès à la représentation

1.1. Autoriser et encourager les femmes à entrer et à participer dans les organisations et les syndicats de pêcheurs dominés par les hommes.

1.2. Donner aux hommes et aux femmes des droits égaux de représentation de l'entreprise familiale dans toutes les instances décisionnelles (droit de vote dans les organisations de pêcheurs, engagements financiers, etc.).

1.3. Donner aux femmes de matelots le droit de participer aux comités de pêche en l'absence de leur époux ou compagnon.

1.4. Donner aux organisations de femmes de la pêche un droit de représentation dans les institutions du secteur de la pêche et dans les organisations de pêcheurs.



II. Soutien aux organisations de femmes

- 2.1. Apporter une aide financière aux organisations et aux réseaux de femmes.
- 2.2. Appuyer politiquement et matériellement les actions initiées par des organisations de femmes pour améliorer et promouvoir les pêcheries artisanales.
- 2.3. Aider les organisations de femmes à échanger entre elles et à se structurer en réseau aux niveaux nationaux et international.

C. LES ROLES DES FEMMES DANS LA REPRODUCTION SOCIALE DES COMMUNAUTES DE PECHE

I. Transmission des héritages des pêcheries

- 1.1. Reconnaître la pertinence des processus d'apprentissage pratique dans la pêche, et l'importance des femmes et des hommes plus âgés dans la transmission de l'expérience, du savoir technique et d'un mode de vie.
- 1.2. Reconnaître et soutenir les rôles reproductifs des femmes, qui assurent le maintien des communautés de pêche et de leur culture, contribuent à recruter et à former à la pêche de nouvelles générations.

D. EGALITE DE CHANCES

I. Droits égaux

- 1.1. Abolir toutes les formes de discrimination basée sur le sexe dans l'accès aux métiers et aux ressources.
- 1.2. Garantir aux hommes et aux femmes l'égalité des droits héréditaires d'accès aux ressources.

II. Accès à la formation et validation de l'expérience

- 2.1. Améliorer et rendre plus accessible l'offre de formation pour les hommes et les femmes (y compris les conjointes de matelots) du monde de la pêche et de l'aquaculture, avec des incitations financières. Les formations devraient déboucher sur des diplômes reconnus.
- 2.2. Donner aux femmes et aux hommes de la pêche et de l'aquaculture accès aux schémas de validation des acquis de l'expérience.



Annexe 2

Agenda for research on women in fisheries and aquaculture in Europe

The coasts of Europe have experienced major changes over recent decades. Some are put under pressure by the rapid development of urbanisation, industrialisation and mass tourism. Others have suffered economic depression as the activities that traditionally sustained coastal communities become increasingly unsustainable. In all these cases, the economic and social role of fishing and aquaculture in coastal societies has been modified, with new social organisations and cultural processes emerging in coastal areas. However, research on European women within fisheries, aquaculture and coastal communities in such a context is not abundant. The research that does exist usually focuses on local or national issues, and women are rarely their central object. Issues of gender generally appear in anthropological or sociological research of a broader scope and only to point out the sexual division of labour or of space. Yet, many other aspects have not been dealt with, particularly in terms of comparative research on a European scale and beyond. Comparative research should be promoted in Europe and should focus on how the important transformations occurring over the last 30 years have changed women's roles in capture and culture fisheries. Changes and differences should not only be studied across countries, but also across the various forms of social and economic organisation. Fisheries nowadays are conducted at a significant scale under different forms of organisation: family-based, small scale commercial operations (artisanal fisheries); medium and large scale commercial enterprises (industrial fisheries); or leisure fishing. The ongoing process of globalisation also deeply affects the relation of fisheries to coastal communities in terms of reciprocal dependence, both social and economic. Women are integrated or excluded in different ways under each regime, with different patterns of evolution. Public policies and regulation related to fisheries, access to coastal zone or to equality, also affects women lives. In this regard, methodological research is also needed to help gender mainstreaming in support to policy design and implementation.

For these reasons, the programme «FEMMES », financed by the 5th Framework Programme for Research of the European Commission, has decided to set a research agenda designed to raise the needs of research about the place of women in the fishing and aquaculture sector. This agenda is directed towards decision-makers for research policy at all levels, local, national and European. The issues listed in this agenda entail the development of works in all the areas of social sciences. Most of them call for historic, sociological, or anthropological research. Some of them might require ethnological, legal, political or economic research. The comparative analysis approach is an area that should be promoted on a European level and beyond.



A. WOMEN IN ECONOMIC ACTIVITIES

Women have a double role in fisheries activities: it can be direct, through the carrying out of tasks related to the production; or indirect, where women combine domestic tasks with activities supporting fisheries and aquaculture enterprises.

1. Double tasks: domestic responsibilities and involvement in the enterprise

As in all family-based activities, women are occupied with the technical or administrative aspects linked to the fishing business. These activities are carried out on top of domestic responsibilities. In fisheries, the absence of men gives an even greater importance to this double work / double responsibility. How do women manage, both in time and in space, this double role? How do they complement the activities carried out by the men? And what is the cost of this dual role / responsibility to their personal development?

2. Women's participation in the family-based fishing and aquaculture production

The organisation of production in family-based units sees women playing an important role in on-shore operations. Women play a key role in the administration of the activity. Women also contribute to the maintenance of fishing gears and boats, the preparation of fishing trips (baiting), and the handling, processing and trading of the fish. Such work is rarely remunerated and has little legal recognition. Technical change has induced the industrialisation of many tasks performed by hand by women (such as net production, fish processing). How has social development changed women's contribution to production? What are the consequences for the economy of the family? What are the advantages and disadvantages for women within the household and the community? What impacts have the different regulation systems had on women and gender relations?

3. Women's managerial functions and access to ownership in family enterprises

Having gained recognition of their contribution to the family enterprise, some women are in a position where they can perform management functions (making decisions for investments, and the creation and management of complementary activities, etc.). They may also claim rights on the means of production, such as property rights and the right of access to resources. How do various forms of ownership impact gender relations and women's situations? What are the limiting or supporting factors for women to take responsibilities? What social and institutional recognitions are required for women's access to ownership? What are the consequences on their capacity to decide upon their personal or professional life? Is gender an issue in succession rights in aquaculture and fisheries?

4. Livelihood and social status of the wives of crewmen

Responsible for all aspects of family life when their husbands are at sea, crewmen's wives have an uncommon life. Unlike boat owners' wives, their husband's work does not provide them with any opportunity to become involved in



or obtain an income related to fishing. What access do these women have to training and employment? What are their claims for themselves and their husbands (better working condition on board, safety at sea.)?

5. Women as fishers

In most European countries, women fishers represent a minority group. It is important to expand on the existing knowledge about women's roles and actions as fishers. What constraints do women meet in fishing? How do women cope with regulation in fisheries? How do they cope with technological changes? What factors promote women's integration or exclusion from the fishing fleets? How do female fishers combine their fishing activities with household and community work?

6. Women in aquaculture

Aquaculture is a relatively new and rapidly developing industry. It is important to examine how aquaculture includes women as owners, managers, and workers. What are the working conditions and career patterns for these women? Globalisation, industrialisation, technological development and capitalisation have led to comprehensive changes in the industry; how have these changes influenced women's roles and positions? How do forms of ownership impact on women's situations in aquaculture? Do these changes represent opportunities or threats to women?

7. Women in small scale distribution of fishery and aquaculture products

Ways and means of distributing fishery and aquaculture products have undergone major changes. These changes often exclude women from further participation in traditional ways of trading, but, at the same time, may also offer new opportunities. What are the tasks accomplished by women and workers' organisations in the area of distribution? What types of changes can be seen in commercialisation strategies and distribution? What are the comparative advantages of collective initiatives relative to single-person enterprises? What are the factors that impact the supply of marine products? What measures are needed to increase the recognition and attractiveness of these activities (i.e. training, legal recognition, financial and technical support to individual or collective initiatives)?

8. Women's initiatives and strategies of economic diversification into activities complementary or alternative to aquaculture and fishing/shell fishing

The uncertainty that weighs on fisheries incomes coupled with the need to reduce the pressure on resources have increasing numbers of fishing households looking to diversify their income sources. Women are among the first to be concerned, looking at a range of alternative activities, from securing wage-earning work outside the fishing sector to developing additional activities based on their fishing activities. In the latter case, women may initiate value-adding activities or activities linked to tourism. What are the initial motivations for such diversification? What kind of support do they need, what are the changes induced by these initiatives, and what is the place for collective initiatives?



9. Strategies to adapt to new regulations and global competition

Most of the activities run by women (fish selling, processing, net making and net mending) face a number of international and regional pressures, including the industrialisation of production, the globalisation of trade, and the development of standards (food safety, traceability, safety at work, etc.). In order to continue operating, they are forced to adopt costly adaptations. How do women respond to these challenges, and how are their responses perceived by public authorities?

10. Women in “new” managerial and administrative positions

In many European countries, women enter into new and established professions related to fisheries: administrative and managerial work in the public and private sector, education, marketing, consulting, financing, and research, among others. What are the working conditions of these women? What career patterns exist? Are women able to gain access to decision-making positions or do they mostly occupy subordinate roles? What influence do they have? Does it make any difference in gender issues whether there are women or men in these positions?

B. LEGAL RECOGNITION OF INFORMAL WOMEN’S PARTICIPATION IN ECONOMIC ACTIVITIES

In some European countries, the contribution of women (spouses or partners) in fisheries and aquaculture has obtained legal recognition, allowing women individual access to social benefits.

1. Women's juridical status linked to the fishing/shell fishing and aquaculture sector

Legal recognition of the work done by women independently from their husbands translates into the definition of a status and grants access to social benefits. How do official authorities and industry organisations formalize such rights? How do women go about obtaining wider recognition? In what ways and for what reasons do they seize – or distrust – opportunities offered to them? What are the consequences, in terms of personal or professional development, of having or not having such legal recognition?

2. Consequences of the legal recognition of women’s contribution on the dynamics of family-based enterprises and of the whole industry.

The legal recognition of women’s autonomous work implies extra costs in the short-term, while its long-term benefits are underestimated. How do these short-term extra costs affect the economic viability of the enterprises? Does the choice to adopt or not the status relate more to the power relation and the perception of women-men roles or to the difficulty to anticipate implications? Can it affect the overall dynamic of artisanal fisheries?



C. WOMEN AND COLLECTIVE ACTION

The establishment of women's organisations and the integration of women into men's organisations have allowed women to participate in public debates concerning fisheries and about their own condition.

1. Women's access to public spheres and representation

In the fisheries sector, which is still very much marked by male dominance, women seem to have made important inroads towards entering and gaining recognition and representation in the public sphere. What have been the incentives and means behind these gains? What has been achieved and what are the limitations? What are the prospects for the future?

2. Development and dynamics of women's organisations

Women may have limited access to the public sphere through fishermen's organisations, unions, political parties or religious organisations. However, when access to these organisations, generally run by men, is denied to them, or when they wish to portray a different message, women in fisheries and aquaculture have, throughout the past decade and in many places, formed their own organisations. What are the factors that explain this dynamism? Do women act for the benefit of their organisation (association/networks)? Do they succeed in promoting women's issues and interests? Why are women's groups often organised in response to a crisis in fisheries? Under what conditions can they gain more permanence? What are the long-term prospects and real agendas of these organisations?

D. WOMEN'S ROLE IN THE SOCIAL REPRODUCTION OF COASTAL COMMUNITIES AND THEIR CULTURES

This section of FEMMES' research agenda will highlight the roles played by women in the social reproduction of coastal communities and their cultures.

1. Women and the perception of fishing activities and identities

Women, due to the influence they can exercise over their husbands, can be an important factor for desirable changes such as improving work relations or maritime safety. Is such a notion reality or myth? What are the social processes driving examples of such influence, and what are the tools and support needed to develop this potential? The way women perceive sea-related professions greatly influences their sons' choice of professions; is the recruitment of young people into the fisheries sector dependent on the perceptions of women?

2. Women's activism for the sustainable development of coastal areas

Fisherwomen and other coastal women tend to get involved in community life which calls for more solidarity and sharing. Beyond personal solidarity or works of charity, can this involvement be extended to social and political action in coastal areas? Is there a place for women in local politics and beyond? What are the lessons from past experiences?



3. Gender analysis and mainstreaming for fisheries and coastal management

Present strategies for fisheries and coastal zone management suffer from the lack of equity for certain segments of the population, especially women. For management practitioners, coastal communities are homogenous, without any difference between men and women, young and old, etc. The use of “gender analysis” can provide coastal managers better information about how men and women access and use the resources differently. Who has the power to make decisions? Whose priorities are being addressed? Who benefits from different policies concerning coastal management, and who loses out?

E. THEORETICAL AND METHODOLOGICAL APPROACHES

1. Gender sensitive statistical information.

Quantitative indicators and methodologies are needed to document and estimate the relative contributions of women and men to the economic and social structure of the industry. Indeed, such indicators are a prerequisite to the above research. In particular, there is a need for methodologies to ensure the homogeneity of statistical data across space and time, particularly for follow-up studies on public policy.

2. Qualitative approaches (generation approach)

Studying the careers of women over several generations provides a useful comparative tool between countries. Such studies shape future policies by examining women’s roles and relations in fisheries and their trends over time.

3. Theoretical and feminist contributions

Because of the complexity of the everyday lives of fisherwomen, spanning the traditional to the post modern, the local to the global level, studies in this area can provide valuable insight and contribution to social and cultural theories. Women in fisheries should be also seen from a feminist perspective which will permit understanding of the ways in which women act for their emancipation from or their integration into the fisheries sector. Are feminist theories on recognising the difference between men and women available in fisheries?

4. Inclusion of a gender perspective in all social sciences research and studies concerning fisheries

The lack of a gender perspective in social sciences research and studies in fisheries obstructs the study of gendered issues and relations in fisheries, such as the relations between male fishers and their wives, or the variations between male and female salaries in paid work. The inclusion of a gender perspective will permit recognition and visibility to women’s unpaid work in fisheries.

5. Mediation / Publications

In order to have a positive impact, the research agendas described above must be disseminated to the public, and in particular, should target women, policymakers and other researchers. In order to succeed new working methods and financial supports are needed.



Annexe 3

Liste des Participant(e)s :

Bénin

Chantal Gnimadi : consultante

Canada

Barbara Neis : enseignante /
chercheur, Memorial University

Chili

Jessica Alfaro : Assistante Sociale des
Pêches

Espagne

Pencha Santasmarinas : chef de la
formation, Administration des Pêches,
Galice

Dolores Bermudez Rodriguez :
mariscadora, AREAL, Galice

José Pascual Fernandez : enseignant /
chercheur, Université de la Laguna,
Canaries

Gloria Cabrera : enseignante /
chercheur, Université de la Laguna

Morales Reyes Machin : conjointe de
pêcheur, El Hierro, Canaries

Sara Perez Barrera, Galice

José Alberto de Santiago Meijide,
Cofradia de Pescadores « San
Antonio » Cambados

Isabel Perez : Cofradia de Pescadores
« San Antonio » Cambados

Patricia Pineiro Pérez : Association
des femmes de la Mer, Cambados

Jesus Agraso : Fédération des
remendeuses, Galice

Ramon Hernandez Armas :
Université de la Laguna, Canaries

Karyn Nancy Rodriguez, doctorante,
Université de la Laguna, Canaries

Finlande

Carina Rönn : Osterbottens
Fiskarföbund, Vasa

France

Liliane Capobianco : assistante
sociale des pêches, Association des
femmes de pêcheurs corses

Clara Clemenceau : Cojointe de
pêcheur, Association des femmes de
pêcheurs Corse

Sonia Bourhis : présidente de
« Femmes entre terre et mer »
(FETEM)

Laurence Le Baron : conjointe de
pêcheur, FETEM

Yvette Deru : conjointe-collaboratrice,
FETEM

Michèle Pendelièvre : conjointe-
collaboratrice

Katia Frangoudes : chercheur,
Université de Bretagne Occidentale,
Centre de Droit et d'Economie de la
Mer (CEDEM)



Sarah Mongrue : Université de Bretagne Occidentale, Centre de Droit et d'Economie de la Mer (CEDEM)

Ana Toupin : ONG Pêche et développement, Lorient

Gaëlle Maltret : pêcheuse, Lesconil

Inde

Nalini Nayak : International Collective in Support of fishworkers (ICSF) ONG

Indonésie

Maya Ismayanti : ministère des Affaires maritimes et de la Pêche, Indonésie

Irlande

Joan O'Doherty : consultante

Mary Carol : Irish Farmers' Association

Sally Barnes : productrice de saumon fumé

Malaisie

Poh Sze Choo : WorldFish Center, Malaisie

Norvège

Liv Toril Pettersen : chercheuse Nordland Institute, Bodo

Siri Gerrard : enseignante/chercheur, Université de Tromsø

Wenche Margrethe : enseignante/chercheur, Finmark University College, Alta

Ashild Pettersen : conjointe de pêcheur, Alta

Ingunn Thomassen : conjointe de pêcheur, Alta

Pays-Bas

Cornelie Quist : animatrice du réseau VinVis

Wilma Koster Tuinenbourg : conjointe de pêcheur, Réseau VinVis

Marja Bekendam de Boer : conjointe de pêcheur, réseau VinVis

Portugal

Cristina Moço : assistante sociale des pêches & animatrice du réseau de femmes du Portugal

Amelia Miguez : Direction de Pêches et d'aquaculture, Lisbonne

Fátima Ricardo Santos : pêcheuse

Clarisse Serrão : armatrice, Vila de Conde,

Eugenia Silverio Borges Cardoso,
Ramendeuse, Peniche

Royaume-Uni

Ena Saltiel : Mission de la mer Royaume-Uni, Hull

Trish Slater : Mission des pêcheurs de Royaume-Uni, Northern Ireland Women in Fisheries

Valerie Henning : conjointe de conchyliculteur, Northern Ireland Women in Fisheries

Sherryl Murray : Fishermen's association ltd, Cornwall

Vietnam

Hien Than Thi, International Marine Life ONG, Hanoi